

Rapport du FMMD 2018

Dix ans de FMMD : les enseignements tirés et les perspectives futures

Table des matières

1. Résumé.....	3
2. Le FMMD dans un environnement en pleine évolution	9
2.1 Évolution du FMMD.....	9
2.2 Un environnement opérationnel en constante évolution	10
2.3 Perspectives actuelles.....	11
Devenir un moteur de la mise en œuvre du Pacte mondial.....	11
Combler les lacunes en matière de migration mixte.....	12
Solutions de développement.....	12
Partenariats et coopération multipartite.....	13
2.4 ... et défis imminents.....	14
Crise du multilatéralisme.....	14
Sécurisation de la migration.....	14
3. Les points forts et les points faibles du FMMD : résultats des évaluations du FMMD.....	15
3.1 Un espace	15
3.2 Des résultats concrets	16
3.3 Des parties prenantes	17
4. Evaluation sur dix ans : objectifs et méthodologie	17
5. Résultats de l'évaluation	19
5.1 Participation au FMMD.....	19
5.2 Valeur ajoutée du FMMD	20
5.3 L'avenir du FMMD.....	23
Rôles et fonctions du FMMD dans le cadre du Pacte mondial.....	23
Gouvernance et organisation du FMMD.....	25
6. Conclusions et recommandations	28
6.1 FMMD : Des précurseurs mondiaux en matière de migration et développement	29
6.2 Un FMMD ambitieux : les fonctions.....	30
Les 3P : politique, partenariats et examen par des pairs.....	30
et cinq leviers de progrès.....	30
6.3 Recommandations	31
Approfondir le dialogue politique et promouvoir la cohérence.....	31
Faciliter la création de partenariats	32
Appuyer l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus.....	33
Élaborer des modalités de fonctionnement durables	34

I. Résumé

Le FMMD a été créé en 2006, à une époque où l'idée même d'un débat sur la migration aux Nations Unies était controversée. Au cours de sa première décennie, le FMMD a permis, grâce à son action, d'intégrer la migration à l'agenda international, notamment au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD), et de dégager un consensus mondial sur un ensemble exhaustif d'objectifs politiques en matière de migration, objectifs inscrits dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ci-après « Pacte mondial »). Est-il alors temps pour le FMMD de déclarer sa mission « accomplie » ?

Ce rapport des dix années d'existence du FMMD entend mesurer sa contribution au dialogue mondial sur la migration et le développement ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales, tout en évaluant la valeur continue et la pertinence du processus. Les résultats d'une enquête et les consultations avec les États participants du FMMD, la société civile et le secteur privé montrent que le FMMD reste pertinent et que, dans les faits, il devra répondre à des attentes élevées à l'avenir, notamment en ce qui concerne le soutien qui sera accordé à la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial.

Avec le début de ce nouveau chapitre, le FMMD envisage le rôle qui lui incombera, et devra travailler dans un espace de migration et de développement occupé par un plus grand nombre d'acteurs. Le FMMD devra négocier sa relation avec l'architecture ou l'écosystème qui émerge pour soutenir le Pacte mondial (les forums d'examen des migrations internationales et régionales, le Réseau des Nations Unies consacré aux migrations et le Mécanisme de renforcement des capacités). Son environnement opérationnel reste quelque peu incertain, à mesure que ces nouveaux mécanismes sont créés et deviennent pleinement opérationnels. Alors que, tout autour, les pièces s'assemblent, le FMMD peut agir rapidement. Il devrait profiter de l'espace créé par le Pacte mondial pour expérimenter de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux modes d'engagement.

Les États voient le FMMD comme un cadre propice au réseautage, où ils ont la possibilité d'établir des partenariats et de prendre connaissance de politiques et de bonnes pratiques. Il a fourni aux gouvernements un espace informel et malléable où ils puissent débattre des questions sensibles, faire part des enjeux auxquels ils font face et construire une compréhension et un discours communs sur les liens complexes qui existent entre migration et développement. Le FMMD a créé un large ensemble de textes de fond, composé notamment de recommandations politiques sur les migrations et le développement qui ont façonné le consensus mondial sur les ODD, la Déclaration de New York et le Pacte mondial, ainsi que le plus grand recueil des bonnes pratiques existant dans le monde entier, qui figure sur la Plateforme pour les partenariats. Le FMMD a également offert aux parties prenantes issues de la société civile et du secteur privé un espace de discussion de plus en plus vaste et un lieu d'interaction afin de débattre des politiques et des pratiques qui permettent que la migration soit bénéfique pour le développement et que ses risques soient atténués.

S'il a largement tiré parti de son caractère informel, le FMMD souffre aussi des faiblesses structurelles qui en résultent. Il s'est battu à maintes reprises pour que la succession des présidences soit assurée et il repose toujours sur une Unité de soutien minimaliste. Un nombre restreint d'États participants lui ont apporté une aide financière mais ces derniers ont commencé à réduire leurs contributions ces dernières années. Les décisions prises, notamment celles concernant un modèle de financement à long terme ou le roulement des membres du Groupe directeur du FMMD, sont difficiles à appliquer. Qui plus est, les membres du FMMD lui ont reproché son caractère encore trop formel et consultatif, dénué de « mordant » pour pouvoir tirer profit des résultats obtenus. Son programme est considéré comme favorisant la question des migrations à celle des politiques de développement, aux dépens de considérations d'ordre normatif. Les parties prenantes restent en grande partie cloisonnées dans le processus du FMMD et demandent une plus grande interaction. La société civile, en particulier, cherche à être mieux intégrée, et ce dans tous les domaines du Forum.

À l'avenir, le FMMD devrait exploiter ses points forts et chercher à améliorer ses points faibles, d'autant qu'il est confronté à un environnement politique de plus en plus difficile. De nombreux gouvernements reconsidèrent leur engagement en faveur du multilatéralisme. Les logiques unilatérales et commerciales se développent concernant la coopération internationale en matière de migration et de développement. Il est probable que le FMMD soit lui aussi évalué de plus en plus selon qu'il produit des résultats tangibles servant les intérêts immédiats des États ou non. Un domaine dans lequel les États cherchent à obtenir des

améliorations et où le FMMD pourrait permettre le partage de bonnes pratiques est l'intégration, car les pays d'accueil, en particulier, attendent des migrants qu'ils s'intègrent et qu'ils participent à la société.

La sécurisation accrue des migrations, parfois pour des raisons légitimes, notamment l'implication du crime organisé dans la facilitation des déplacements, limite les possibilités d'adopter une approche favorable au développement qui reconnaisse et cherche à renforcer les bienfaits pour les migrants et les sociétés. Parallèlement, les acteurs du développement qui, par le passé, étaient difficiles à mobiliser manifestent désormais leur intérêt car ils sont sollicités pour résoudre les problèmes liés à la migration, ce qui pourrait permettre de faire intervenir ces acteurs. Le FMMD pourrait également servir de passerelle entre les communautés de migrants et de réfugiés, étant donné que la division de la Déclaration de New York en un Pacte mondial sur les réfugiés et un Pacte mondial sur la migration ne résout pas toutes les interrogations ni tous les enjeux de coordination en ce qui concerne les (grands) mouvements migratoires mixtes.

Pour que les années à venir voient un certain nombre d'avancées, les canaux de communication et de dialogue doivent rester ouverts. Il est également crucial que des mesures viennent améliorer concrètement la vie des migrants, des communautés de la diaspora ainsi que des sociétés qu'ils quittent et rejoignent. La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des ODD et du Pacte mondial dépend des mesures volontaires prises par les États et les autres parties prenantes ainsi que de leur coopération.

Le FMMD a toujours été porté par un petit cercle de gouvernements engagés qui ont attiré un plus grand nombre de gouvernements intéressés. Il a été l'un des principaux moteurs pour faire avancer la question de la migration, selon le principe de la motivation, de l'apprentissage et de la coopération entre pairs. À mesure que le Pacte mondial entre dans sa phase de mise en œuvre, le FMMD a un rôle de catalyseur à jouer. Il repose et continuera de reposer sur le volontariat. En tant que tel, le FMMD fournit avant tout un espace à ces gouvernements et parties prenantes qui souhaitent agir et partager leurs bonnes pratiques et sont désireux d'en apprendre davantage et cherchent à coopérer. Dans un climat politique difficile, il peut permettre aux partisans d'une migration sûre, régulière et ordonnée de bénéficier d'une entraide entre les gouvernements et autres parties prenantes partageant une même vision. En même temps, comme il s'agit d'un processus informel, il laisse la porte ouverte aux échanges d'ordre technique même lorsqu'il existe une grande tension politique autour de la migration.

Pour nombre d'États, la fonction principale du FMMD reste de fournir un espace informel pour le dialogue et la création de réseaux afin de s'attaquer aux sujets sensibles tout en construisant un climat de confiance. Parallèlement, l'examen a mis en évidence un certain nombre d'autres fonctions que les États et les parties prenantes attribuent au FMMD : un rôle accru pour permettre la création de partenariats (multipartites) afin de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial ; un rôle nouveau de plate-forme, résultant du Pacte mondial, pour évaluer les avancées dans la mise en œuvre de ce Pacte ; et un rôle de pivot central pour l'échange de données et de connaissances et pour favoriser l'apprentissage et le développement des capacités.

Les recommandations faites par ce rapport voient le FMMD intervenir à l'avenir dans trois domaines distincts : la politique, les partenariats et l'examen par les pairs. Ces domaines viendraient structurer les activités du FMMD au moment du Sommet et tout au long de l'année, en s'étendant à la fois aux interactions en ligne et aux interactions hors ligne (en personne). Il est proposé que les trois domaines comprennent une combinaison d'interactions entre gouvernements uniquement et entre plusieurs parties prenantes. Ils devraient permettre d'actionner cinq leviers essentiels pouvant améliorer l'élaboration des politiques en matière de migrations et de développement ainsi que la situation des migrants et des sociétés. Il s'agit de :

- 1) Données et connaissances servant à anticiper les évolutions, à évaluer les conséquences de la migration sur le développement durable et inversement, à évaluer les politiques et à mesurer les avancées faites pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des ODD et du Pacte mondial.
- 2) Coopération entre les secteurs pour promouvoir une compréhension holistique et une approche pangouvernementale de la migration et du développement.
- 3) Décentralisation pour favoriser des approches axées sur la résolution des problèmes et l'obtention de résultats, et ce à tous les niveaux de gouvernance, qu'ils soient mondiaux, régionaux, bilatéraux, nationaux ou locaux, en fonction du meilleur niveau pour traiter le problème en question.
- 4) Action collective de diverses parties prenantes, y compris les migrants, pour tirer parti de leurs mandats, compétences, ressources, réseaux et expériences vécues.
- 5) Moyens pour faciliter et animer activement les

approches intégrées s'appuyant sur des données probantes, et ce dans différents domaines, à différents niveaux et entre différentes parties prenantes.

Il existe plus d'une façon d'assembler ces pièces. Les recommandations de ce rapport dessinent, sur la base des commentaires des parties prenantes, un scénario ambitieux pour l'avenir du FMMD. Pour que ces visées ambitieuses deviennent réalité, il faudra repenser l'« infrastructure » à la base du Forum mondial, ce qui aura des incidences sur les ressources. Pourtant, même avec un scénario qui maintienne le Forum dans une situation proche de son statu quo, le FMMD devra investir dans ses capacités pour pouvoir exercer les nouvelles fonctions résultant du Pacte mondial. Il devra donc envisager une coopération plus étroite et des synergies avec les structures émergentes des Nations Unies qui soutiennent le Pacte, au cœur desquelles se trouve l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Recommandations

Afin que le FMMD puisse renforcer le dialogue sur les politiques et la cohérence de ces dernières, nous proposons que les débats techniques prennent des formes plus continues, telles que :

- **La création de réseaux sectoriels** qui facilitent les consultations entre les principaux ministères et organismes (comme les ministères de l'Intérieur, du Travail, des Affaires sociales et du Développement) de façon volontaire et régulière pour favoriser la compréhension entre les responsables gouvernementaux qui ne sont habituellement pas associés à la coopération internationale, encourager la communication interministérielle en amont des Sommets du FMMD et promouvoir une approche plus holistique de l'élaboration des politiques nationales en matière de migration et de développement.
- **La mise en place de groupes de travail multipartites traitant de questions spécifiques**, dirigés par les États mais composés d'autres parties prenantes concernées, pour examiner les questions politiques épineuses, comme celle de la migration mixte.

En outre, nous proposons que les résultats des travaux de recherche soient plus systématiquement intégrés aux discussions politiques du FMMD :

- **Instauration d'un cadre dédié aux interactions avec le milieu de la recherche** (groupes de réflexion, milieux universitaires), que ce soit en ligne, lors des réunions du Groupe de pilotage et des Amis du Forum ou pendant les Sommets du FMMD, permettant aux chercheurs d'analyser les tendances et résultats principaux et de les présenter, et aux gouvernements, notamment, de poser des questions et de débattre des implications politiques.

Afin de faciliter la création de partenariats d'exécution, nous proposons que le FMMD ait recours à de nouvelles formes d'engagement pour faciliter la coordination entre les gouvernements et les autres parties prenantes et soutenir le développement de partenariats axés sur la résolution des problèmes et l'obtention de résultats à différents niveaux de gouvernance.

- **Mettre en place un « marché » axé sur les solutions qui permette aux partenaires potentiels d'entrer en contact**: le FMMD pourrait mettre un marché en ligne et en personne à la disposition des gouvernements et autres parties prenantes qui disposent d'une solution ou d'outils spécifiques qu'ils sont prêts à partager (en vue, par exemple, de parvenir à un accord bilatéral pour les travailleurs migrants ou de favoriser l'intégration locale des migrants) afin d'aider les autres à élaborer leurs propres solutions.
- **Soutenir le développement de partenariats axés sur l'obtention de résultats grâce aux laboratoires des migrations** : en s'inspirant du modèle de laboratoire des migrations réalisé pendant la co-présidence germano-marocaine du FMMD, le FMMD pourrait conclure un partenariat afin de reproduire d'autres laboratoires des migrations conçus pour apporter des solutions dans des contextes régionaux, nationaux et locaux spécifiques.

Une certaine pérennité, dans le cadre à la fois des journées gouvernementales et de l'Espace commun, est nécessaire pour favoriser l'apprentissage et l'évaluation des progrès accomplis en vue du Pacte mondial et des ODD, notamment grâce aux rapports remis par le FMMD au Forum d'examen des migrations internationales et au Forum politique de haut niveau.

- **Mise en place de l'examen par les pairs au sein du FMMD** : L'évaluation pourrait être organisée de manière thématique, en fonction de modules d'objectifs du Pacte mondial ainsi que des enjeux liés à la mise en œuvre transversale et à l'évaluation (tels que l'élaboration et le financement de plans nationaux de mise en œuvre du Pacte mondial, l'examen de plusieurs modèles de partenariats et l'élaboration et la vérification d'indicateurs servant à mesurer les progrès réalisés). Il est possible que ces derniers points nécessitent un débat approfondi et soutenu, sous forme d'un groupe de travail ou d'un laboratoire, par exemple.
- **Création d'une plateforme d'apprentissage en ligne** qui absorberait la Plateforme pour les partenariats disponible en ligne tout en l'améliorant a) en introduisant des critères de « contrôle de la qualité » pour les bonnes pratiques et, éventuellement, en laissant la possibilité aux États et à ceux qui ont soumis leurs pratiques d'avoir accès à des services d'évaluation ; et b) en développant d'outils plus interactifs pour le partage de connaissances en ligne, tels que des communautés de pratiques en ligne, des tutoriels et des cours en ligne.

Pour favoriser un sentiment plus large d'identification au FMMD, que les parties prenantes soient encouragées à contribuer et à assurer la présidence et que l'« expérience utilisateur » générale du processus soit améliorée, nous proposons que le FMMD :

- **Mette en place des techniques de facilitation de pointe** lors du Sommet du FMMD et d'autres types de réunions en intégrant des compétences professionnelles extérieures afin de proposer aux points focaux du FMMD et/ou aux participants la possibilité d'acquérir des compétences en facilitation. Ceci représenterait une opportunité de perfectionnement professionnel qui ferait partie du processus du FMMD, en vue de faire appel à leurs compétences dans le processus du FMMD.
- **Réduise la fréquence des Sommets du FMMD** : Avec la création des forums d'examen des migrations internationales et régionales, les Sommets du FMMD pourraient n'avoir lieu que tous les deux ans, de façon à alterner avec les forums d'examen des migrations régionales et internationales.
- **Prolonge la présidence du FMMD à deux ans** : Si la fréquence des Sommets est réduite, les périodes de présidence pourraient être allongées de façon à couvrir une année sans Sommet et une année avec le Sommet. Une autre possibilité est que les pays pourraient opter pour une co-présidence sur deux ans et décider que l'organisation du Sommet se fasse conjointement.
- **Introduise la possibilité d'un Sommet du FMMD basé à Genève** : Progressivement, le FMMD pourrait s'installer de manière permanente à Genève en laissant la possibilité aux gouvernements d'organiser le Sommet annuel dans cette ville, ce qui réduirait considérablement les coûts liés à la présidence.
- **Crée des structures de surveillance dédiées pour les partenariats et l'examen** : Le Groupe de pilotage devrait envisager de demander à certains membres ou à des groupes spécifiques, tels que le groupe de travail ad hoc sur le Programme 2030 et le Pacte mondial, d'assumer la responsabilité de superviser le rôle accru du FMMD dans le développement des partenariats et de permettre une évaluation rigoureuse des progrès accomplis dans le cadre des engagements pris.
- **Différencie les réunions du Groupe de pilotage de celles des Amis du Forum** : Le profil du Groupe de pilotage pourrait gagner en visibilité s'il était présenté comme un Groupe d'amis, en faisant appel au réseau des anciens présidents du FMMD pour qu'il contribue à la supervision des

rencontres informelles au niveau des ambassadeurs ou des directeurs généraux. Les réunions des Amis du Forum pourraient avoir une fréquence limitée à deux fois par an et mettre à l'ordre du jour des questions de fond, par exemple en invitant des experts à faire des exposés ou en facilitant le dialogue entre les parties prenantes.

- **Renforce le système des points focaux du FMMD** en demandant aux États de nommer un Comité technique sur la migration et le développement rassemblant les organismes publics concernés. Il pourrait constituer une interface plus large pour le FMMD et favoriser la prise de mesures en matière de migration et de développement au niveau national, notamment en encourageant activement les partenariats et la coopération entre les États.

Pour doter le FMMD d'une base financière plus solide, nous proposons les mesures à court terme suivantes :

- **Entreprendre l'examen en suspens du cadre de financement à long terme du FMMD** qui était prévue pour 2017, établir un bilan des progrès réalisés pour atteindre les objectifs du cadre de financement, identifier les goulets d'étranglement et estimer les besoins financiers à venir du FMMD, en envisageant notamment des solutions alternatives de mobilisation des ressources.
- **Tirer parti d'initiatives spéciales et de nouveaux formats afin de générer des revenus**, en dehors du budget ordinaire du FMMD mais qui pourraient assurer ses fonctions essentielles, telles que la gestion des connaissances, en générant des revenus pour couvrir les frais généraux de l'Unité de soutien. Un projet spécial pourrait reproduire par exemple le format du laboratoire des migrations.
- **Développer les contributions en nature de tous les États participants** ainsi que des autres parties prenantes du FMMD, comme le fait d'assumer les frais de déplacement, de détacher des experts, d'accueillir des réunions ou de fournir des services et compétences d'ordre professionnel (gestion des connaissances, facilitation de réunions), afin de favoriser un sentiment plus large d'identification au Forum et de réduire les besoins financiers de ce dernier.
- **Prendre des mesures incitatives, telles que des fonds de contrepartie, pour élargir le cercle des contributeurs du FMMD** : Les bailleurs de fonds de longue date du FMMD pourraient inciter les autres à offrir leur contribution en apportant au moins une partie de leur soutien financier sous la forme de fonds de contrepartie déverrouillés uniquement si d'autres gouvernements et parties prenantes, telles que les grandes organisations non gouvernementales internationales et entreprises, apportent eux aussi leur contribution.

Au cours des deux prochaines années, le FMMD devra estimer si une refonte plus approfondie de son modèle financier est nécessaire.

- **Envisager la mise en place d'une cotisation annuelle pour tous les États participants** au FMMD en fonction de leur revenu (les pays à revenu élevé paient une cotisation supérieure à celle des pays à revenu faible) et, éventuellement, de l'appartenance aux groupes de décision au sein du FMMD (ainsi, les membres du Groupe de pilotage pourraient avoir à s'acquitter de cotisations plus élevées et être tenus de payer en temps et en heure, au risque d'être suspendus de leurs fonctions au sein du Groupe de pilotage).
- **Planifier soigneusement une éventuelle transition vers les cotisations** : Il peut être nécessaire de prendre une mesure provisoire pour faciliter la transition vers un nouveau modèle financier et la phase d'essai de celui-ci. Pour ce faire, le FMMD pourrait continuer de solliciter les pays donateurs qui ont apporté un soutien financier significatif au cours des dix dernières années pendant qu'un nouveau système de cotisations est testé et mis en place.

Pour que l'Unité de soutien du FMMD assure un plus grand nombre de fonctions dans les meilleures conditions possibles, il convient de :

- **Renforcer l'Unité de soutien du FMMD**, en commençant par revoir son champ d'action effectif, classer ses postes de façon adéquate et répondre aux besoins supplémentaires en matière de capacités pour assurer la gestion des connaissances ainsi que les activités de vulgarisation et de communication, tout particulièrement.
- **Revoir la relation entre l'Unité de soutien et l'OIM** afin de veiller à ce que l'Unité de soutien bénéficie de l'appui opérationnel nécessaire et de définir clairement ses relations avec le Réseau des Nations Unies consacré aux migrations, concernant en particulier la coopération, et, éventuellement, le partage des ressources humaines, pour l'établissement du Mécanisme de renforcement des capacités. Au fur et à mesure que nous aurons davantage de visibilité sur la manière dont le FMMD s'intégrera aux autres parties de l'architecture émergente du Pacte mondial, les États pourront en temps voulu envisager d'intégrer davantage l'Unité de soutien à l'OIM.

2. Le FMMD dans un environnement en pleine évolution

2.1 Évolution du FMMD

Le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) a été créé sur la proposition du Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan en septembre 2006 à l'occasion du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (DHN) organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Compte tenu de la réticence dont font preuve depuis longtemps certains États pour débattre des questions de migration au sein des Nations Unies, le FMMD a été conçu comme un processus consultatif indépendant du système des Nations Unies, capable d'assurer et de faciliter un dialogue continu dans la lignée du DHN. De par son caractère informel et non contraignant et du fait qu'il était géré par les États, le FMMD devait servir de plateforme pour débattre ouvertement des questions de migration et de développement. Il a conservé un lien avec les Nations Unies via le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) pour les migrations internationales, dont les fonctions étaient exercées entre 2006 et 2015 par Peter Sutherland, qui a joué un rôle central dans la promotion du FMMD auprès des États et des autres parties prenantes.

Depuis sa création le FMMD a été dirigé par une présidence tournante, dont les fonctions sont assurées par un État membre qui organise volontairement le Sommet du FMMD et ses activités préparatoires. La présidence travaille avec la présidence sortante et la présidence à venir, à l'instar d'une troïka, et compte sur le soutien d'un Groupe de pilotage composé de trente États qui émettent des avis politiques et stratégiques. La présidence tournante bénéficie de l'aide de l'Unité de soutien du FMMD, une structure d'appui légère mise en place en 2009 qui lui fournit des services dans divers domaines, comme l'administration, la finance et la logistique, ainsi qu'une aide plus substantielle. Elle est située dans les locaux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Genève mais son fonctionnement est indépendant de l'organisation. Le budget du FMMD est alimenté par les contributions volontaires des États participants.

Au fil des ans, le but principal du Forum a été de faire avancer la compréhension et la coopération sur les liens entre migration et développement et de promouvoir des résultats concrets et axés sur des actions. Le FMMD a également joué un rôle important pour l'inclusion de nouveaux sujets au programme des Nations Unies (et en permettant une meilleure compréhension des liens entre migration et développement). En 2013, de nombreux thèmes du deuxième DHN organisé par les Nations Unies ont été inspirés par le FMMD. En 2014 et 2015, le FMMD s'est mobilisé pour que la migration soit intégrée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD), qui ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. La présidence du FMMD a ensuite été invitée à soumettre une contribution thématique au Forum politique annuel de haut niveau, qui évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD.

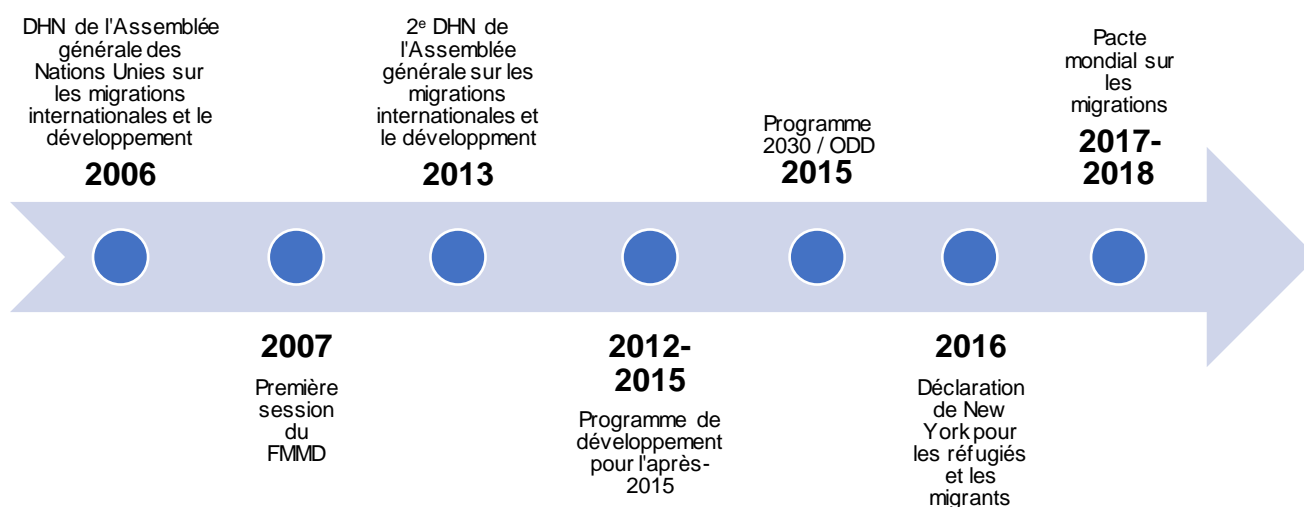
De bien des façons, l'intégration de la migration au Programme à l'horizon 2030 (ci-après : Programme 2030) a marqué l'apogée du processus commencé avec le premier DHN en 2006. Toutefois, ce sont les événements en Syrie et en Méditerranée qui ont marqué un tournant décisif en 2015 pour la migration à l'agenda international. Les déplacements massifs de populations fuyant la Syrie déchirée par la guerre ou quittant les pays de premier asile ont déclenché une crise politique en Europe, où les membres de l'Union européenne ont été incapables de trouver un accord sur un système de partage des responsabilités, ce qui, par conséquent, a exacerbé la situation humanitaire sur les principales routes migratoires.

Face à ces événements, auxquels viennent s'ajouter les migrants disparus en Mer d'Andaman, dans le Golfe d'Aden et sur la route d'Amérique centrale, les Nations Unies ont convoqué pour la première fois un Sommet sur la gestion des déplacements massifs des réfugiés et des migrants en septembre 2016, parallèlement au « Sommet des dirigeants sur les réfugiés » organisé par le président des États-Unis de

l'époque, Barack Obama. C'était la première fois que l'Assemblée générale se penchait sur l'ensemble des questions de migration et de déplacements forcés. Le Sommet a donné lieu à l'adoption unanime de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui reconnaît que, dans les situations de flux migratoires mixtes, les réfugiés et les migrants ont les mêmes vulnérabilités et ont les mêmes besoins en matière de protection.

La Déclaration de New York, qui énonce un certain nombre de principes sans proposer de véritable mesure, a eu pour résultat concret la négociation de deux accords (non contraignants), le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui devraient être adoptés d'ici fin 2018.

Figure 1 : Chronologie des processus liés à la migration et au développement



2.2 Un environnement opérationnel en constante évolution

La migration est devenue l'une des premières priorités de la communauté internationale à un moment où le système multilatéral mondial connaissait de profondes mutations. L'adoption du Programme 2030 a marqué l'avènement d'une nouvelle ère de coopération internationale pour le développement. L'interdépendance des 17 ODD et du paradigme de développement universel du programme pousse à adopter de meilleures politiques, en vue notamment de réaliser les cibles des ODD qui sont liées à la migration, et ce dans tous les secteurs et dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. La promesse de ne « laisser personne pour compte » suppose un engagement en vue de mesurer les progrès accomplis au-delà des moyennes nationales pour déterminer dans quels contextes et au profit de quels bénéficiaires les objectifs sont remplis. De telles informations peuvent contribuer à l'autonomisation juridique et politique de groupes marginalisés, comme le sont bien souvent les migrants et les réfugiés, et à l'adaptation des interventions aux réalités locales. Dernièrement, le Programme 2030 a reconnu qu'il est nécessaire de mobiliser tout un ensemble de ressources (au-delà de l'aide au développement) et de parties prenantes pour réaliser les ODD.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ci-après : « le Pacte mondial ») marque, tout comme les ODD, un tournant décisif dans l'histoire du multilatéralisme. Il reflète le même esprit universel, car il transcende les divisions traditionnelles entre les États membres des Nations Unies et met en avant la nécessité de partenariats élargis à tous les niveaux pour remplir les objectifs qu'il énonce. Il contient un consensus mondial ambitieux sur un certain nombre de principes et définit un programme politique

complet et détaillé préconisant des mesures concrètes. Pourtant, contrairement aux ODD, il n'enjoint pas de mesurer les progrès accomplis, ce qui limite la responsabilisation et rend sa mise en œuvre davantage dépendante des coalitions entre les États de bonne volonté et les autres parties prenantes, qui s'organisent pour agir en fonction de leurs priorités.

Le Pacte mondial a été élaboré alors que l'optimisme de l'année 2015 a laissé place à un retranchement multilatéral et à l'émergence de tendances nationalistes et nativistes dans un certain nombre de pays partout dans le monde. L'attention politique accrue dont ont fait l'objet les migrations est allée de pair avec une mobilisation de ressources à grande échelle par certains États, mais aussi avec une préférence pour des approches transactionnelles à court terme des questions de migration et de coopération au développement. De nombreux nouveaux acteurs ont investi le domaine de la migration. Parallèlement, certains rapprochements ont eu lieu avec l'intégration au système des Nations Unies de l'OIM, chargée de coordonner de manière centrale le soutien apporté par les Nations Unies à la mise en œuvre du Pacte mondial. Ainsi, bien que le FMMD conserve son indépendance, il fait désormais partie d'un nouvel « écosystème de mise en œuvre » du Pacte mondial, d'où pourrait naître une relation, de concurrence ou de coopération, avec les Nations Unies, notamment au moyen des anciens et des nouveaux mécanismes, tels que le Dialogue international sur la migration de l'OIM, le nouveau Réseau des Nations Unies consacré aux migrations et le Mécanisme de renforcement des capacités du Pacte mondial, à venir.

Le FMMD devra trouver sa voie dans ce nouvel environnement opérationnel, qui lui présente à la fois des défis et des occasions à saisir pour aller de l'avant.

2.3 Perspectives actuelles...

Devenir un moteur de la mise en œuvre du Pacte mondial

Le document final du FMMD, publié le 13 juillet 2018, reconnaît le rôle joué par le FMMD pour promouvoir le dialogue international sur les questions de migration et de développement et le fait figurer au nombre des forums qui pourraient soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial. Le document final du Pacte mondial invite en particulier le Forum mondial à :

- Proposer des plateformes où partager les expériences relatives à la mise en œuvre du Pacte mondial, mettre en commun les bonnes pratiques en matière de politiques et de coopération, promouvoir des approches innovantes et créer des partenariats multipartites autour de problématiques particulières (par. 47) ;
- Créer un espace où échanger tous les ans, de manière informelle, des informations sur la mise en œuvre du Pacte mondial et communiquer les résultats, les meilleures pratiques et les approches innovantes au Forum d'examen des migrations internationales, qui a lieu tous les quatre ans et a été créée récemment pour succéder au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (par. 51). (Les modalités du Forum d'examen des migrations internationales seront définies en 2019.) ;
- Reconnaître également la Plateforme pour les partenariats du FMMD comme une source de bonnes pratiques sur la migration et le développement pouvant alimenter la plateforme mondiale de partage des connaissances du mécanisme de renforcement des capacités, qui va être mise en place au sein des Nations Unies afin de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial (par. 43 c).

Le FMMD peut devenir un moteur de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial s'il joue un rôle de catalyseur et encourage les États et les autres parties prenantes à prendre des mesures, à faire part de leurs avancées (ainsi que de leurs échecs) et, ainsi, à

apprendre les uns des autres et à s'encourager mutuellement. En effet, à une époque où les questions de migration sont une pierre d'achoppement politique pour de nombreux pays, il est crucial d'encourager un discours positif et un réseau de soutien par les pairs auprès des décideurs politiques. En outre, alors que d'autres mécanismes de soutien à la mise en œuvre, tels que le Réseau des Nations Unies consacré aux migrations et le mécanisme de renforcement des capacités, ne seront pas mis en place ni complètement opérationnels avant un certain temps, le FMMD peut agir rapidement et a prouvé sa capacité à s'adapter aux nouveaux enjeux au fil des années.

Comblant les lacunes en matière de migration mixte

Outre le rôle ou la requête immédiats que le Pacte mondial définit pour le FMMD, la séparation des pactes sur les réfugiés et sur les migrations et l'insistance des États à traiter la situation des migrants et celle des réfugiés séparément soulèvent d'importantes questions d'ordre politique concernant la problématique initiale des déplacements mixtes massifs, problématique qui avaient déjà animé la Déclaration de New York et était à l'origine des deux pactes.

Partout dans le monde, les gouvernements peinent à trouver des réponses politiques adéquates, étant donné que la distinction traditionnelle entre migration volontaire et déplacements forcés est de plus en plus dure à opérer. De nombreux migrants sont forcés de quitter leur foyer après avoir perdu leurs moyens de subsistance en raison de bouleversements politiques, écologiques ou économiques. Il est possible que le réchauffement climatique vienne exacerber cette tendance. S'ils n'ont pas la possibilité de migrer en toute légalité, les réfugiés et les migrants empruntent souvent les mêmes routes migratoires, irrégulières et dangereuses, et finissent par avoir recours aux mêmes procédures de demande d'asile. Cela ralentit les processus et finit par délégitimer à la fois les politiques de demande d'asile et les politiques migratoires, dans la mesure où ne peuvent bénéficier de la protection internationale prévue par la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés que ceux qui peuvent prouver qu'ils ont été victimes de persécutions dans leur pays d'origine ou qu'ils fuient un conflit armé étendu.

Alors que les pays d'accueil voient dans la migration irrégulière le principal problème et qu'ils estiment que la solution passe par un renforcement des frontières, les pays d'origine regrettent le manque d'alternatives légales pour la migration. Les pays de transit paient souvent le prix du manque de compétences ou de volonté des pays d'origine et de destination pour gérer la migration. Lorsque les migrants et les réfugiés se retrouvent bloqués sur leur territoire, les pays de transit doivent en assumer les conséquences humanitaires, politiques, sociales et économiques. Le FMMD pourrait offrir un espace où les communautés d'États concernées par des questions de migrants et de réfugiés et d'autres parties prenantes pourraient débattre ensemble des flux migratoires mixtes et concevoir des démarches cohérentes en s'appuyant sur les pactes sur les réfugiés et les migrations comme « boîte à outils ».

Solutions de développement

Compte tenu de l'intensification, ces dernières années, des pressions politiques pour trouver des solutions à la situation des réfugiés et des pressions migratoires, les acteurs du développement et les instruments de coopération au développement rassemblent tous les espoirs pour résoudre les problèmes liés à la migration et à l'exode, même si ces espoirs sont souvent contradictoires. Les solutions apportées en faveur du développement devraient:

- Atténuer les causes profondes de la migration périlleuse et irrégulière et des déplacements forcés, par exemple en renforçant la résilience, en créant des moyens de subsistance et en rendant les voies de la migration régulière plus disponibles et flexibles ;

- Soutenir les pays et les communautés qui reçoivent les migrants et les réfugiés, en élaborant par exemple de nouveaux instruments de financement du développement et en prenant des mesures encourageant l'intégration des nouveaux arrivants aux marchés et services locaux ;
- Accroître les avantages du développement humain pour les migrants, par exemple par des mesures de protection et d'accompagnement dans le cadre de programmes de migration temporaire et circulaire ;
- Mettre à profit les contributions des migrants et des diasporas pour le développement, par exemple en couplant les envois de fonds à des programmes d'inclusion financière et en encourageant l'investissement par des mesures ;
- Favoriser la réintégration durable des migrants de retour et consolider les communautés qui les reçoivent ;
- Renforcer les moyens mis en œuvre pour assurer la gouvernance de la migration et élaborer des politiques migratoires dans les pays partenaires.

Pour le FMMD, en tant que plate-forme qui se situe à l'intersection de la migration et du développement, ce regain d'intérêt pour les solutions de développement lui offre une occasion de se positionner de façon plus visible comme un lieu d'échange d'expériences, de connaissances et d'enseignements tirés pour les acteurs du développement, notamment en ce qui concerne les défis posés qui découlent de la nécessité de concilier le caractère à court terme de l'aide humanitaire et de la gestion des migrations d'une part et le caractère à long terme de la planification et de la coopération en faveur du développement, d'autre part. Le FMMD pourrait tirer parti de la situation et envisager de développer de nouvelles formes d'engagement.

Partenariats et coopération multipartite

Les effets de la migration sur le développement dépendent en définitive de la politique. En principe, les migrations non régulées n'ont pas un effet aussi positif sur le développement des pays d'origine et de destination que les migrations régulières. Les chances de réussite des personnes concernées sont également moindres en l'absence de soutien politique ou si celui-ci n'est pas adéquat. Ceci s'applique aussi bien aux réfugiés comme aux migrants. La question au cœur du débat sur la migration et le développement est celle des voies légales et de leur gestion commune grâce, par exemple, à des accords de coopération bilatérale ou à des processus d'intégration économique régionale.

Dans de nombreux pays d'accueil, l'opinion publique est hostile à la migration. Par conséquent, l'ouverture de voies légales demande un investissement important de capital politique de la part des dirigeants politiques. Pour que cet investissement porte ses fruits, les gouvernements et ceux qui les soutiennent dans le milieu des affaires et la société civile doivent pouvoir démontrer que les migrants ne portent pas préjudice aux intérêts des locaux, que ceux qui sont admis veulent et peuvent être intégrés au marché du travail et à la société et que les migrants temporaires rentreront effectivement dans leur pays d'origine. La coopération internationale peut faciliter grandement leur tâche en veillant à ce que les migrants possèdent les bonnes compétences et à ce qu'ils puissent faire reconnaître celles-ci à leur arrivée ou lors de leur retour, en réduisant les coûts pour leur permettre d'atteindre les revenus visés, en faisant en sorte que les cotisations à la sécurité sociale soient transférables et en facilitant la réintégration des migrants de retour dans les pays d'origine.

Le Pacte mondial consacre tout un objectif à la coopération internationale et aux partenariats. Compte tenu de sa nature informelle, le FMMD a la possibilité de jouer le rôle d'intermédiaire pour les gouvernements et d'encourager les partenariats. Longtemps un espace multipartite, le FMMD sera amené à développer ce rôle en associant les autorités locales grâce à la proposition d'un nouveau Mécanisme des maires du FMMD. A une époque où la plupart des problématiques requièrent une coopération transversale et multipartite, le

FMMD joue le rôle privilégié de pivot pour un vaste réseau de parties prenantes qui ne partagent pas nécessairement la même langue ni les mêmes vues sur la migration ou le développement. Il est désormais temps de développer des formats plus interactifs afin que les différents acteurs mobilisent leurs ressources pour résoudre leurs problèmes communs et faire face aux enjeux de la coopération.

2.4 ... et défis imminents

Crise du multilatéralisme

Encore bien des gouvernements continuent de considérer les politiques migratoires comme un élément central de la souveraineté nationale, bien qu'ils soient conscients que leurs moyens de gestion sont limités et qu'il leur faut coopérer s'ils veulent répondre aux défis de la migration et saisir ses occasions. En outre, un scepticisme croissant vis-à-vis de l'efficacité et de la légitimité des accords multilatéraux rend la coopération internationale sur les politiques migratoires plus difficile. À la place, les défis transnationaux font l'objet de stratégies unilatérales ou bilatérales. L'efficacité et la viabilité à long terme figurent rarement au nombre des considérations, pas plus que l'incidence négative des effets secondaires de ces accords. Certains gouvernements remettent en question ou mettent fin à leur adhésion à des organisations internationales et à leur participation à des processus multilatéraux si ces derniers ne contribuent pas suffisamment à la réalisation des intérêts nationaux à court terme.

Le FMMD est un processus non contraignant et, en tant que tel, il n'est pas perçu comme une menace pour la souveraineté nationale, contrairement au Pacte mondial, de l'avis de certains États. Toutefois, il faut s'attendre à ce que les États membres évaluent aussi le FMMD de plus en plus selon que leur participation au forum produit ou non des résultats tangibles servant leurs intérêts immédiats. Cela s'applique à la participation des États ainsi qu'à l'implication de la société civile et du secteur privé. Cette approche plus transactionnelle pousse à trouver un rôle efficace pour le FMMD au sein de l'architecture de la gouvernance mondiale de la migration, à traiter les questions pertinentes et à organiser le dialogue de façon que les participants puissent en bénéficier concrètement.

Sécurisation de la migration

L'importance croissante que prend la migration à l'agenda politique est étroitement liée au fait que les migrants et les réfugiés soient souvent présentés comme une menace, en particulier dans les pays de transit et de destination. Les inquiétudes quant aux risques sécuritaires liés à la migration sont particulièrement vives dans le cas des migrations à grande échelle qui ne sont pas régulées mais s'étendent aussi aux immigrants en situation légale. Dans certains contextes, les immigrants peuvent être perçus comme une menace à l'identité nationale et à la cohésion sociale. Leur présence peut déclencher des conflits pour les ressources, comme l'accès aux services, à l'emploi, au logement, au foncier et à l'eau. Dans d'autres cas, les immigrants sont associés à la criminalité et au terrorisme ou ils suscitent des craintes d'ingérence ou d'espionnage par des pouvoirs étrangers. La perception des risques est influencée par divers facteurs, notamment la situation économique, les expériences antérieures en matière de migration, l'origine des immigrants et les relations entre les pays d'origine, de transit et de destination.

La migration peut menacer la sécurité des États, par exemple si elle n'est pas gérée correctement, si les migrants ne sont pas intégrés ou que la migration irrégulière est facilitée par le crime organisé. Les déplacements forcés massifs et les crises prolongées liées aux déplacements peuvent avoir des répercussions graves sur la sécurité et la coopération régionales. Toutefois, la question sécuritaire possède une troisième dimension tout aussi importante : la sécurité humaine. De nombreux migrants et réfugiés deviennent des victimes de violations des droits de l'homme avant, pendant ou après la migration. C'est la raison pour laquelle les questions de sécurité humaine occupent une place centrale dans la Déclaration de New York

ainsi que dans le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial sur les réfugiés. Des tensions sont susceptibles de surgir parmi les États membres et les organisations de la société civile sur la dimension sécuritaire de la migration et pourraient compromettre les progrès faits dans la réalisation des engagements pris dans le cadre du Pacte mondial. Le FMMD pourrait fournir un espace qui permette de déterminer si les questions de sécurité nationale, régionale et humaine pourraient être conciliées et si oui, comment ; ignorées, ces inquiétudes risqueraient de saper les efforts visant à exploiter le potentiel de la migration pour le développement.

3. Les points forts et les points faibles du FMMD : résultats des évaluations du FMMD

Alors qu'il est confronté à un paysage multilatéral en pleine évolution, le FMMD dispose-t-il des moyens adaptés aux occasions et défis actuels ? Cette partie examine et résume les résultats des évaluations précédentes du FMMD et s'intéresse aux derniers développements en vue d'identifier les principaux points forts et points faibles du Forum, alors que celui-ci commence un nouveau chapitre, qui fait suite à l'adoption du Pacte mondial.

Le FMMD a réalisé une évaluation de sa pertinence, de ses modalités de gouvernance et de ses méthodes de travail sous différentes présidences, en particulier en 2011-2012 et en 2013¹. En outre, les Sommets du FMMD incluent régulièrement des sessions spéciales consacrées à l'Avenir du Forum. Les évaluations précédentes portaient sur les principaux points forts et points faibles du FMMD dans chacune des trois caractéristiques principales du processus : 1) le fait qu'il s'agisse d'un espace informel géré par les États ; 2) la recherche de résultats concrets en termes des politiques et de la pratique ; 3) le caractère multipartite du Forum. Il convient de noter que, étant donné que les différents États et parties prenantes n'ont pas tous les mêmes attentes au sujet du FMMD, ce qui peut constituer un point fort pour les uns peut constituer un point faible pour les autres. Par conséquent, les évaluations ne sont pas toujours unanimes et univoques, ce qui montre la flexibilité du processus.

3.1 Un espace

Les États apprécient le FMMD en tant qu'espace volontaire et informel dirigé par les États, qui leur appartient et où ils peuvent débattre ouvertement et soulever des questions pour parvenir à une vision commune de tous les aspects de la migration et du développement. Le Forum a permis d'aborder des questions sensibles et souvent controversées, comme l'accès des migrants (en situation irrégulière) aux droits de l'homme, la migration climatique, le retour et la réintégration dans les pays d'origine ainsi que les flux migratoires mixtes et les réfugiés, autant de questions considérées comme assez délicates à aborder dans les forums officiels des Nations Unies.

De par sa nature ad hoc, le Forum est un espace malléable : le FMMD a introduit de nouvelles formes de débat, a étendu son champ d'action aux régions, organisé des rencontres thématiques, mis sur pied des groupes de travail thématiques et créé des modalités d'interaction avec la société civile et le secteur privé.

¹ La première évaluation a été menée sur deux ans (sous la présidence suisse du FMMD en 2011, pour la première étape, et sous la présidence mauricienne en 2012, pour la seconde) et portait sur le fonctionnement du FMMD en tant que processus, y compris ses structures de gouvernance, sur l'impact et la pertinence de ses résultats ainsi que sur sa relation avec les Nations Unies et les autres parties prenantes. À partir des résultats obtenus, la seconde étape de l'évaluation s'est penchée sur les futurs envisageables pour le FMMD dans le cadre du débat sur la migration et le développement. En 2013 et 2014, la présidence suédoise du FMMD a réalisé une enquête thématique visant à améliorer le processus du Forum, notamment les Tables rondes organisées par les gouvernements et la Base de données des politiques et pratiques du FMMD, et cherchant à obtenir des résultats plus concrets, fondés sur des faits et globalement pertinents.

Cette souplesse et cette agilité constituent un avantage certain par rapport aux processus multilatéraux plus formels des Nations Unies et donne au FMMD une longueur d'avance en tant que laboratoire pour l'innovation.

En revanche, les débats au sein du FMMD, bien qu'informels en principe, gardent souvent de leur formalisme et de leur prévisibilité dans la pratique car peu de responsables gouvernementaux sont prêts à prendre part à un dialogue sincère et interactif. De plus, en tant que processus ad hoc, le FMMD doit surmonter un certain nombre d'obstacles pour garantir sa cohérence et sa pérennité. Il a dû se battre à maintes reprises pour assurer une présidence ; son Unité de soutien, dont le mandat est, en théorie, limité, a été sollicitée dans les faits pour remplir un large éventail de fonctions pour lesquelles elle ne dispose pas de personnel. Avec le temps, les contributions volontaires au FMMD ont considérablement diminué et ne concernent plus qu'un petit nombre d'États, étant donné que moins de 10 % des gouvernements participants apportent une contribution régulière, ce qui soulève d'importantes questions sur l'appropriation du processus.

En outre, le FMMD a souffert de son incapacité à faire appliquer les décisions prises, par exemple sur le financement. Son [Cadre de financement à long terme](#), adopté en 2011, n'a pas été complètement mis en œuvre², en raison notamment du changement des priorités lié au roulement des présidences. L'évaluation du cadre proposée pour 2017 n'a pas eu lieu. De même, l'accord au sein du Groupe de pilotage du FMMD visant à assurer la rotation des membres (telle que prévue par le mandat du Groupe de pilotage) n'a pas été effectivement appliqué. Les États et d'autres parties prenantes ont également critiqué l'incapacité du FMMD à assurer le suivi de ses multiples résultats et recommandations.

3.2 Des résultats concrets

Le FMMD rassemble un grand nombre d'expériences politiques et de recommandations axées sur la pratique en matière de migration et de développement. Depuis ses débuts, le FMMD contribue au débat mondial et au développement d'un discours commun sur le caractère multiforme, le potentiel et les risques de la migration et sur ses liens avec le développement.

Au cours des dernières années, les contributions de fond du FMMD ont directement influencé les processus multilatéraux formels, tels que le DHN, le Programme 2030, la Déclaration de New York et le Pacte mondial. Une analyse interne réalisée par le FMMD a révélé que le document final du Pacte mondial contenait plus de 70 options de politiques et de mesures concrètes qui avaient été proposées dans le Recueil thématique 2007 – 2017 du FMMD, soumis par la co-présidence germano-marocaine lors de la conférence organisée pour dresser le bilan du Pacte mondial en décembre 2017. En outre, le document final reconnaît explicitement que le FMMD a joué un rôle déterminant en ouvrant la voie à la Déclaration de New York, qui a permis à son tour de lancer l'élaboration du Pacte mondial.

Parmi les points faibles du FMMD figure sa capacité limitée à analyser et diffuser efficacement la masse de connaissances dont il est à l'origine, ce qui est étroitement lié aux moyens dont dispose actuellement l'Unité de soutien. Les outils existants, tels que la Plateforme pour les partenariats, restent sous-développés et sous-utilisés, en raison notamment de l'absence de stratégies et de capacités permettant une diffusion et une communication actives.

Sur le fond, le FMMD a fait l'objet de critiques d'une partie du système des Nations Unies et de la société civile pour son manque de focalisation normative et de plaidoyer. Il a également été critiqué pour avoir

² Les principaux objectifs du Cadre sont : a) soutenir un plan de travail pluriannuel ; b) permettre aux donateurs d'effectuer des contributions pluriannuelles et c) faciliter le report des fonds non dépensés d'une année sur l'autre. Le Cadre pourrait inclure principalement un budget normalisé, un mécanisme d'appel de fonds, un cadre de gouvernance et de responsabilisation clair et une proposition d'évaluation pour 2017.

négligé de traiter de manière adéquate l'aspect développement des liens entre la migration et le développement et pour son succès limité à amener les acteurs du développement à la table de discussion. Bien que le FMMD n'ait jamais cessé de débattre de la cohérence des politiques, les avis étaient mitigés sur sa capacité à proposer des réponses politiques plus intégrées et une approche pangouvernementale

3.3 Des parties prenantes

Bien qu'il soit organisé par les États, l'on considère que l'un des points forts du FMMD est sa capacité à faire intervenir d'autres parties prenantes. Il rassemble régulièrement des décideurs politiques venant de toutes les régions du monde et représentant des pays à tous les stades de développement et toute une série d'organismes publics, ainsi que les Nations Unies et d'autres organisations internationales, le milieu universitaire, les organisations de migrants, de diasporas et de la société civile ainsi que les représentants du secteur privé. Si la participation de la société civile était dans les premiers temps assez restreinte, la place accordée aux interactions entre les États, la société civile et le secteur privé n'a cessé d'augmenter au cours des années, bien que, lors des Sommets du FMMD, les Journées du gouvernement et les Journées de la société civile soient en grande partie séparées³. En 2017, le Sommet du FMMD à Berlin s'est déroulé dans la foulée du quatrième Forum des Maires sur la migration, la mobilité et le développement humain. Fort de ce premier échange avec des autorités locales, les co-présidents du FMMD ont proposé d'intégrer un nouveau Mécanisme des maires au processus du FMMD.

Bien que l'intégration des parties prenantes au sein du FMMD se soit améliorée, celui-ci reste largement compartimenté, si l'on considère ses relations avec des gouvernements grâce au système des points focaux ainsi que la façon dont les diverses parties prenantes du FMMD sont séparées au sein du processus. La société civile a longtemps demandé l'accès total à tous les espaces du FMMD, y compris au Groupe de pilotage, et a regretté qu'il n'y ait pas plus d'occasions prévues pour échanger avec les États pendant les Sommets. La société civile et le secteur privé ont tous deux eu du mal à trouver les fonds nécessaires pour participer au FMMD et ont demandé à être inclus dans le budget du FMMD pour assurer la pérennité du Forum en tant qu'espace multipartite. Toutefois, en particulier en ce qui concerne le secteur privé, les États comptent eux aussi sur des contributions et cherchent encore une manière de mobiliser plus activement le secteur privé.

4. Evaluation sur dix ans : objectifs et méthodologie

À mesure que la question de la migration s'ancre fermement au programme des Nations Unies, grâce au rattachement de l'OIM et à l'adoption prévue du Pacte mondial, la co-présidence du FMMD pour 2017 et 2018, assurée par l'Allemagne et le Maroc, a décidé de commanditer ce rapport en vue d'évaluer les résultats du FMMD sur 10 ans ainsi que ses contributions au dialogue mondial sur la migration et le développement et à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales, en vue d'évaluer la valeur et la pertinence du FMMD sur cette période⁴. Il ressort de l'évaluation, si l'on examine les commentaires des

³ La participation de la société civile a constamment évolué, passant d'une, puis deux, « journée(s) de la société civile », en Belgique et aux Philippines respectivement, à l'Espace commun, lancé lors du Sommet du FMMD de 2010 au Mexique ; par la suite, la société civile a pris sur elle d'organiser son implication dans le FMMD pendant et après le Sommet de 2011 en Suisse. Depuis, la participation des groupes de diaspora et des organisations de migrants n'a cessé de croître. L'intégration systématique du secteur privé depuis la présidence turque de 2015 a permis au milieu des affaires de se faire entendre dans le Forum. La coopération avec la société civile et l'Interface des entreprises a été renforcée dans le cadre de la préparation conjointe des sessions du FMMD avant et pendant le Sommet du FMMD à Berlin, notamment pour l'ensemble du programme de l'Espace commun et de l'Interface des entreprises. La co-présidence germano-marocaine a systématiquement consulté les représentants tant de la société civile que du secteur privé pour préparer le Recueil thématique du FMMD pour le Pacte mondial.

⁴ L'évaluation du FMMD a d'abord été proposée par la co-présidence du FMMD de 2017-2018 au Groupe de pilotage et aux Amis du Forum en novembre 2017, puis une nouvelle fois en février 2018, avant l'adoption du document de réflexion 2018 du FMMD. Par la

parties prenantes du FMMD, une série de solutions possibles et de recommandations pour que le FMMD puisse soutenir les États membres dans la mise en œuvre, l'examen et le suivi du Pacte mondial et des ODD liés à la migration. Les résultats de l'évaluation seront présentés aux co-présidents du FMMD et partagés avec les États membres participants lors du onzième Sommet du FMMD à Marrakech pour qu'ils soient intégrés aux débats sur l'Avenir du Forum.

L'équipe chargée de l'évaluation a adopté un ensemble de méthodes quantitatives et qualitatives afin de réaliser sa mission et d'identifier les points de vue des parties prenantes du FMMD. L'équipe a élaboré un questionnaire en quinze points⁵, intitulé « Revue du FMMD de 2018 – Questionnaire pour les États membres », diffusé à l'ensemble des gouvernements Amis du Forum⁶ pour obtenir leur avis.

Le questionnaire était organisé en trois parties principales, portant sur : 1) l'engagement des gouvernements interrogés au sein du processus du FMMD ; 2) la valeur ajoutée perçue du FMMD ; et 3) les opinions et les idées des gouvernements sur le rôle futur du FMMD dans le contexte du Pacte mondial. La plupart des questions étaient ouvertes pour permettre aux gouvernements de partager leur avis, leurs expériences et leurs suggestions. Le questionnaire a été traduit en français et en espagnol pour qu'il soit plus accessible et obtienne un meilleur taux de réponse.

Compte tenu de la nature à la fois étatique et multipartite du processus du FMMD, l'Équipe de spécialistes a aussi cherché à obtenir l'avis de la société civile, du secteur privé et des entités des Nations Unies membres du Groupe mondial des migrations (GMM). La Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), bureau de coordination de la société civile pour le FMMD, a organisé une rencontre entre la société civile et l'Équipe de spécialistes à Genève. Après la rencontre, le Comité de pilotage international de la société civile a présenté ses recommandations formelles à l'équipe chargée de l'évaluation du FMMD sous le nom « 12 recommandations de la société civile pour l'avenir du FMMD ». L'organisation des consultations avec les entreprises et les membres du GMM s'est avérée difficile en raison de leur dispersion géographique et des contraintes de temps. Par conséquent, l'équipe s'est reposée sur le bureau de coordination de l'Interface des entreprises du FMMD, l'Organisation internationale des employeurs (OIE), afin de coordonner les contributions des entreprises, qui ont été présentées à l'équipe chargée de l'évaluation du FMMD en août 2018. Les membres du GMM ont été invités à compléter un questionnaire d'évaluation modifié, auquel sept organismes ont répondu⁷.

suite, la co-présidence du FMMD a eu recours aux services d'une Équipe de spécialistes, codirigée par l'ambassadeur Eduard Gnesa, Président du FMMD en 2011 et ancien ambassadeur extraordinaire pour la Suisse chargé de la collaboration internationale en matière de migrations, ainsi que par l'ambassadeur Esteban Conejos Jr., président du FMMD en 2008 et ancien sous-secrétaire des Philippines aux Affaires des travailleurs migrants. Les deux ambassadeurs ont joué le rôle de rapporteurs pour le Pacte mondial lors du dixième Sommet du FMMD, où ils ont synthétisé les résultats du Sommet de Berlin qui étaient pertinents pour les débats sur le Programme à 2030 et le Pacte mondial. L'équipe est également constituée de l'ambassadeur Arturo Cabrera (Equateur), du Dr. Steffen Angenendt (Institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité, SWP), de Sarah Rosengärtner (Université Columbia), de Chukwu-Emeka Chikezie (Up!-Africa Ltd) et de Maksim Roskin (Agence de coopération internationale allemande pour le développement, GIZ). Tous possèdent des compétences en matière de diverses questions de migration et de développement et ont suivi de près l'évolution du discours au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies. En outre, Estrella Lajom, qui dirige l'Unité de soutien du FMMD, a pris part à la conception et à la direction de l'ensemble du processus d'évaluation, en apportant une mémoire institutionnelle essentielle et en faisant part d'enseignements tirés, qui ont été servi de base à de nombreuses recommandations figurant dans ce rapport.

⁵ Annexe_ copie du Questionnaire.

⁶ Les Amis du Forum du FMMD est un groupe ouvert à tous les États membres et à certains observateurs des Nations Unies. Dans le cadre de cette évaluation, le questionnaire a été envoyé à l'ensemble des Amis du Forum gouvernementaux.

⁷ Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Département des Nations Unies des Affaires économiques et sociales (DAES), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et Programme alimentaire mondial (PAM).

En outre, l'équipe a tenu compte des conclusions de la Réunion spéciale sur le Pacte mondial, organisée par le FMMD avec les co-facilitateurs et la Représentante spéciale du Secrétaire général le 19 juin 2018. Elle a également pris part au Dialogue du FMMD sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés le 4 septembre 2018. Les résultats des recherches documentaires et des entretiens avec des spécialistes sélectionnés ont permis de recueillir des informations en vue de situer le FMMD, d'interpréter les résultats de l'évaluation et de formuler les recommandations dans ce rapport.

5. Résultats de l'évaluation

Sur les 193 États membres de l'ONU, 65 gouvernements⁸ ont rempli le questionnaire d'évaluation du FMMD, dont 26 des 30 membres du Groupe de pilotage. Les réponses sont réparties ci-dessous entre le Groupe de pilotage et les groupes régionaux.

Amis du Forum gouvernementaux	Pays	Total	% du total	% du Groupe de pilotage
Membres du Groupe de pilotage (sur 30)	26	193	13	87
Non membres du Groupe de pilotage	39		20	
TOTAL	65	193	34	

Groupe régional	Reçus	Total	% du groupe
Afrique	20	54	37
Asie-Pacifique	11	50	22
Europe de l'Est	6	23	26
Amérique latine et Caraïbes	12	33	36
Europe occidentale et autres	16	29	55

Environ 150 gouvernements ont participé activement au processus du FMMD depuis 2007. Le taux de réponse, calculé à partir de ce nombre, s'élève à 43 %, ce qui constitue un taux de participation⁹ plutôt bon, étant donné que le questionnaire a été distribué sur deux mois seulement et que la période d'évaluation (de mi-juin à début août 2018) coïncidait avec les cinquième et sixième négociations intergouvernementales du Pacte mondial à New York.

5.1 Participation au FMMD

L'enquête demandait aux États membres de fournir des informations sur la manière dont ils avaient participé et contribué au FMMD au fil des ans et de commenter notamment leur niveau de représentation aux

⁸ L'Annexe A donne un aperçu des gouvernements qui ont participé à l'enquête.

⁹ Le taux de réponse de l'évaluation du FMMD réalisée en 2011 sous la présidence suisse était de 47 %, sachant que 140 gouvernements en moyenne participaient activement au processus du FMMD depuis 2007, tandis que l'enquête thématique réalisée entre 2013 et 2014 sous la présidence suédoise avait reçu un total de 48 réponses entre juin et octobre 2018.

sessions, la fréquence de leur assistance aux Sommets, la durée pendant laquelle ils avaient constitué le point focal du FMMD pour le gouvernement respectif et la contribution financière de leur pays au FMMD.

Les résultats de l'enquête montrent que presque la moitié des gouvernements ayant répondu (49 %) prennent part au processus par le biais de leur ministère des Affaires étrangères (37 %), notamment via des missions permanentes à Genève (12 %). Un nombre bien moins élevé de gouvernements sont représentés par leurs autorités de l'immigration et de la citoyenneté (7 %). Parmi les autres entités mentionnées figurent les ministères du Travail ainsi que les ministères ou départements de la Coopération économique et du Développement.

La plupart des points focaux des gouvernements pour les questions liées au FMMD sont basés dans leurs capitales et jouent ce rôle depuis moins de deux ans (39 %). Un tiers des points focaux du FMMD (33 %) sont en place depuis deux à quatre ans, alors qu'un cinquième (20 %) exerce cette fonction depuis la création du FMMD en 2007. Ainsi, il y a un noyau solide de responsables gouvernementaux engagés qui ont accumulé une mémoire institutionnelle du processus du FMMD et a acquis des connaissances sur les questions de migration et de développement.

Alors que la plupart (74% au total) des gouvernements ayant répondu assistent aux réunions préparatoires et aux Sommets du FMMD, peu d'entre eux (8 %) ont pris part à l'Interface des entreprises et aux Journées de la société civile. L'enquête ne permet pas de déterminer si cela est dû à un manque d'intérêt, d'informations ou de ressources. Les points focaux basés à Genève sont plus souvent présents lors des sessions préparatoires et des ateliers thématiques (qui ont souvent lieu à Genève) mais ils interviennent généralement dans divers domaines et ne peuvent donc accorder la priorité aux sessions du FMMD qu'avec l'accord de leur hiérarchie. Quant aux points focaux qui sont basés dans leurs capitales, la fréquence de leur participation aux sessions techniques dépend bien souvent des ressources.

En ce qui concerne le niveau de représentation aux Sommets du FMMD, un cinquième (20 %) des gouvernements ayant répondu est représenté au niveau ministériel et un autre cinquième, qui considère que le FMMD est un forum pour le dialogue politique qui ne se limite pas aux débats techniques, est représenté au niveau des directeurs / directeurs généraux. Un gouvernement a fait remarquer que l'utilité du FMMD en tant que lieu de réseautage dépendait beaucoup du statut de ses interlocuteurs présents au Sommet. Bien que le FMMD n'ait quasiment aucun contrôle sur la participation aux Sommets, il peut prendre des mesures encourageant une participation de haut-niveau et aider les délégués à développer des réseaux.

Seuls quelques gouvernements ont fourni des renseignements sur leur contribution financière au FMMD, ce qui reflète le fait que peu d'États membres financent annuellement le FMMD. La part de financement la plus élevée provient habituellement de la présidence en exercice. Un nombre encore plus faible de pays a contribué aux Journées de la société civile, permettant notamment la participation d'organisations de migrants et de diasporas, et à l'Interface des entreprises du FMMD. La taille réduite de la base des donateurs du FMMD contraste avec l'appréciation largement favorable du processus qui ressort de l'enquête.

5.2 Valeur ajoutée du FMMD

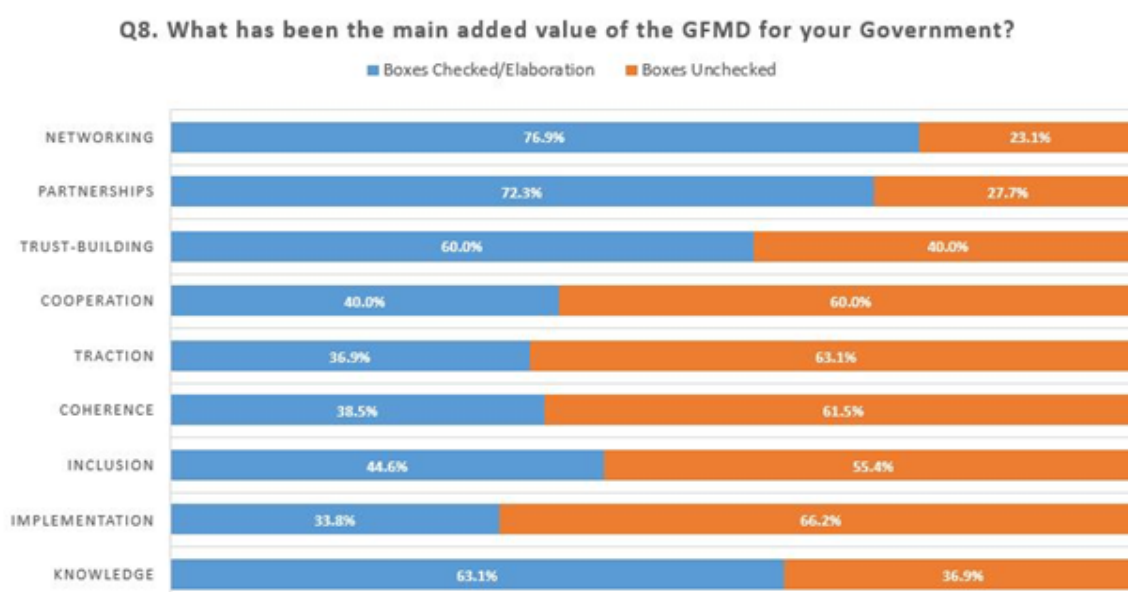
L'évaluation demandait à toutes les parties prenantes du FMMD d'estimer la valeur ajoutée du processus. Dans l'ensemble, le FMMD était jugé dans les commentaires comme utile au-delà de l'adoption du Pacte mondial. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont estimé dans leurs réponses que le FMMD avait évolué de façon positive et qu'il avait gagné en importance et en utilité au fil des ans. En faisant converger les points de vue de pays confrontés à différentes situations migratoires, il a permis de construire une compréhension réciproque et de rapprocher les opinions concernant les priorités et les dilemmes qui émergent en matière de migration.

L'Interface des entreprises a fait observer que son engagement auprès du FMMD a poussé les organisations nationales d'employeurs à s'impliquer davantage sur les questions de migration, que ce soit par le biais de leurs sociétés membres ou celui des gouvernements, ce qui a fait naître une réflexion novatrice sur les mesures pratiques à prendre pour améliorer le fonctionnement des systèmes de migration. La participation au FMMD a aussi permis d'approfondir le dialogue avec les organisations de la société civile sur des préoccupations communes, telles que le recrutement éthique. Selon l'Organisation internationale des employeurs (OIE), les entreprises verraient un intérêt à prendre part au FMMD et à contribuer au débat à condition que les gouvernements resteraient impliqués dans le processus.

Le questionnaire d'évaluation du FMMD destiné aux gouvernements proposait une série de critères possibles dans lesquelles les gouvernements pouvaient estimer la valeur ajoutée du FMMD.

Q.8 Quelle a été la principale valeur ajoutée du FMMD pour votre gouvernement ?

Réseautage – Partenariats – Climat de confiance – Coopération – Adhésion – Cohérence – Inclusion – Mise en œuvre – Partage de connaissances



La plupart des États participants (77 %) ont répondu que le **réseautage** constituait la plus grande valeur ajoutée du FMMD et ont fourni un certain nombre d'exemples sur la manière dont ils avaient, dans ce cadre, tiré parti du processus. Par exemple, un pays africain a mentionné qu'il tissait des liens commerciaux avec des pays où ses ressortissants se sont établis, tandis que, pour un pays d'Europe occidentale, le fait de prendre part à un groupe de travail du FMMD lui avait permis de coopérer étroitement non seulement avec d'autres États membres mais aussi avec des organisations internationales telles que l'OIM, l'Organisation internationale du travail (OIT), la CICM, le Migration Policy Institute (MPI) et d'autres groupes de réflexion. Un pays nord-américain a apprécié de pouvoir échanger avec des partenaires non traditionnels partageant sa vision.

Les États ont indiqué que la deuxième valeur ajoutée du processus FMMD était le développement de **partenariats**, fonction étroitement liée à celle du réseautage. 72 % des États ayant répondu ont indiqué qu'ils ont acquis de nouvelles connaissances et approfondi leur compréhension des intérêts et des priorités des pays partenaires. Les réponses soulignaient l'importance des partenariats pour traiter et résoudre de

façon globale les problèmes liés à la migration et saluaient le rôle joué par le FMMD pour renforcer, en matière de migration, la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud, pour favoriser la coordination avec les processus consultatifs régionaux sur la migration, tels que la Conférence régionale sur la migration, et pour faciliter l'accès au financement et à la coopération technique. Certains gouvernements ont également mentionné le fait d'avoir découvert de nouvelles perspectives sur des voies migratoires régulières et des programmes de circulation migratoire, d'avoir mis sur pied des projets bilatéraux de migration grâce au FMMD et d'avoir pu ouvrir la voie au Pacte mondial.

Plusieurs gouvernements ont souligné l'importance qu'ils accordent aux interactions avec d'autres parties prenantes du FMMD, déclarant que cela « nous a permis de connaître le point de vue des parties prenantes sur la migration et le développement et le rôle qu'elles peuvent jouer pour parvenir à une coopération internationale solide ». Inversement, les institutions spécialisées des Nations Unies ont indiqué dans leurs réponses que le fait de prendre part aux Tables rondes du FMMD leur avait permis d'éclairer leur évaluation de la position des États membres sur les questions politiques essentielles et de contribuer au Pacte mondial. Certaines réponses ont mentionné l'Espace commun, grâce auquel les travaux et institutions universitaires ont été intégrés dans les débats du Forum.

Parmi les gouvernements ayant répondu, 63 % ont affirmé que les **connaissances** constituaient une importante valeur ajoutée du FMMD et ont indiqué qu'ils avaient acquis de nouvelles connaissances, découvert de nouveaux concepts, idées, politiques et programmes, portant par exemple sur la contribution des migrants et des diasporas et l'intégration des migrants, qu'ils ont utilisés pour élaborer des politiques migratoires nationales. Presque la moitié (48 %) des pays ayant répondu a soit contribué à la Plateforme pour les partenariats¹⁰, soit consulté ce principal outil du FMMD pour mieux faire connaître les pratiques existant en matière de migration et de développement. La Plateforme pour les partenariats a été mentionnée pour son utilité dans la préparation des événements organisés lors des Sommets, comme les Tables rondes, dans le partage interrégional et intrarégional d'expériences et, dans le cas des pays d'origine, de transit et de destination, dans l'étude de politiques envisageables. Parmi les pays ayant répondu, 18 % n'avaient pas contribué à la Plateforme ni ne l'avait consultée. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont salué la Plateforme comme le recueil le plus complet de pratiques existant en matière de migration et de développement et elle est liée au cadre de gouvernance international car elle permet de classer les pratiques en fonction des ODD et des thèmes du Pacte mondial.

Interrogés sur la **pertinence des thèmes et des sujets du FMMD** au fil des années, 79 % des États qui ont répondu considèrent que le FMMD est pertinent et reste d'actualité, notamment en étant sensible aux nouvelles questions émergentes. Plus de la moitié des États ayant répondu ne voyaient aucune lacune ni aucun biais dans la sélection des sujets. Néanmoins, il a été proposé que le FMMD se dote d'un mécanisme de consultation (en ligne) transparent pour débattre et fournir des retours d'information sur le thème et les sujets généraux sélectionnés par la présidence en exercice du FMMD. D'après les réponses des institutions spécialisées des Nations Unies, le FMMD n'a parfois pas su faire rapidement face aux nouveaux enjeux en temps utile, bien qu'il ait gagné au fil du temps en réactivité et soit désormais mieux adapté aux nouvelles dynamiques. Les réponses des institutions spécialisées des Nations Unies mettaient également en avant l'évolution des débats thématiques, auparavant centrés, par exemple, sur des questions liées au travail, à la protection, aux envois de fonds, ou à la traite des êtres humains, vers une exploration plus transversale et

¹⁰ La Plateforme pour les partenariats encourage le partage des connaissances de deux façons : (1) grâce à la Base de données des politiques et pratiques, recueil en ligne contenant désormais plus de mille bonnes pratiques mises en œuvre par les gouvernements et les organisations dans le domaine de la migration et du développement aux niveaux nationaux, régionaux et mondiaux et (2) grâce à l'organisation d'une session spéciale de la Plateforme pour les partenariats à l'occasion du Sommet annuel, afin de présenter des exemples de politiques et de pratiques en matière de migration et de développement aux gouvernements ainsi qu'aux décideurs et praticiens non étatiques.

pluridimensionnelle des liens entre plusieurs phénomènes. Cette démarche plus complexe a été estimée utile en vue du rôle que le FMMD devrait être amené à jouer pour soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial.

5.3 L'avenir du FMMD

Les États et les autres parties prenantes du FMMD ont dû se prononcer sur l'avenir du FMMD dans le contexte de l'adoption du Pacte mondial, prévue en décembre 2018 : quel rôle le Forum devrait-il jouer et comment peut-il favoriser la coopération multipartite entre les États, la société civile et le secteur privé ? Alors que certains gouvernements ont fait part de leurs idées quant au futur rôle du FMMD, la plupart des entités interrogées ont choisi de ne pas fournir de commentaires au-delà des choix de réponses proposés dans le questionnaire d'évaluation.

Rôles et fonctions du FMMD dans le cadre du Pacte mondial

Pour la plupart, les gouvernements ayant répondu étaient favorables à ce que le FMMD joue un rôle de soutien dans la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial comme indiqué dans ledit Pacte. Certains ont défini le rôle du FMMD comme celui d'un défenseur de la mise en œuvre du Pacte mondial et des objectifs de développement durable (ODD), établissant une passerelle entre les objectifs mondiaux et les politiques nationales. Il a été suggéré que les futurs débats du FMMD pourraient utiliser les 23 objectifs du Pacte mondial comme un cadre visant à faciliter un « échange entre les États sur la mise en œuvre de certains objectifs et engagements ou l'intégralité d'entre eux ». En tant que lieu de délibérations annuelles sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre, le FMMD pourrait aider les États à identifier et à traiter les lacunes, les insuffisances et les goulets d'étranglement de leurs approches, leurs capacités et appropriation nationales et infranationales et faciliter le partage des connaissances quant à la manière de mettre en œuvre efficacement les objectifs (en termes de temps, de coût, de cohérence politique, de droits humains, etc...). Cela permettrait au FMMD de rendre compte des conclusions, des meilleures pratiques et des approches innovantes au Forum d'examen des migrations internationales et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Cependant, un gouvernement qui n'est pas partie au Pacte mondial a exprimé son désaccord, soulignant que le FMMD devrait demeurer un processus informel, volontaire et dirigé par les États. Les institutions spécialisées des Nations Unies, à travers leurs réponses, ont appelé le FMMD à continuer à se montrer sensible à l'évolution des intérêts et des priorités des États membres. Bien que le Forum doive accorder une attention particulière au Pacte mondial, il ne devrait pas se limiter à ce cadre, mais avoir une vision plus large et se montrer ouvert à l'exploration de potentiels futurs thèmes et défis.

Ainsi, en dépit d'une large convergence parmi les entités ayant répondu, des différences d'accent sont apparues concernant les fonctions souhaitées du FMMD à l'avenir :

Un dialogue politique informel

De nombreuses réponses ont exprimé la satisfaction des gouvernements à l'égard du statu quo du FMMD. L'une d'entre elles a indiqué que les gouvernements nationaux sont et doivent rester les principales parties prenantes du FMMD. Certains commentaires ont explicitement souligné la valeur ajoutée du Forum en tant que plateforme informelle de dialogue et d'échange de pratiques et ont délimité cette fonction d'une fonction davantage axée sur la mise en œuvre. Étant donné que les négociations sur le Pacte mondial ont mis au jour un certain nombre de questions et de domaines qui demeurent sensibles ou controversés, les réponses suggèrent qu'il existe toujours une aspiration à ce que le rôle du FMMD continue d'être celui d'un « espace sûr » informel dans lequel discuter plus avant de ces questions et peaufiner l'accord.

Données, connaissances et apprentissages

Plusieurs commentaires ont abordé la question du rôle du FMMD en tant que centre de données, d'informations, de connaissances et d'apprentissage. Certains gouvernements ont suggéré que le FMMD renforce son rôle dans ce domaine et ont fait des suggestions concrètes à cet égard, notamment que le FMMD recueille des données par le biais d'enquêtes et d'études, qu'il serve de recueil mondial de données et qu'il établisse une plateforme mondiale de partage des données. L'un des domaines concrets où la nécessité de disposer de meilleures données a été soulignée est celui de la quantification des contributions des migrants.

D'autres commentaires portaient sur le renforcement du rôle du FMMD dans la diffusion des connaissances et la facilitation de l'apprentissage. Des suggestions ont été faites pour que les discussions du FMMD se concentrent plus directement sur des études de cas de qualité, identifient des tendances et synthétisent les enseignements tirés au fil des ans. Plusieurs entités interrogées ont proposé que le FMMD joue un rôle dans le renforcement des capacités en organisant des formations, des ateliers et des séminaires, et en facilitant l'apprentissage entre pairs et le transfert de compétences grâce à la mise en relation entre partenaires.

Les entités ayant répondu ont mis en avant positivement la Plateforme en ligne pour les partenariats et ont appelé à la renforcer à l'avenir pour en faire une ressource d'information et d'apprentissage améliorée et permettre un échange continu d'informations entre les utilisateurs. Il a été suggéré d'élargir la base de données de la Plateforme pour les partenariats, notamment en la reliant à d'autres bases de données gérées par l'OIM et d'améliorer sa portée en utilisant les médias sociaux et en publiant régulièrement une lettre d'information qui mettrait en lumière les mises à jour de la plateforme, donnerait des exemples de bonnes pratiques et aiderait les professionnels à se connecter. Quelques gouvernements ont vu là une occasion de dynamiser la Plateforme pour les partenariats en la reliant au Mécanisme de renforcement des capacités qui doit être établi dans le cadre du Pacte mondial.

Partenariats et projets (multipartites)

Un certain nombre d'observations des gouvernements mentionnaient une vision plus « interventionniste » du FMMD, appelant le Forum à s'orienter davantage vers l'action et les résultats. Elles soulignaient la nécessité d'améliorer le suivi des débats et des résultats du FMMD et de permettre au FMMD de présenter ses contributions à la communauté internationale comme aux migrants. Un FMMD plus orienté vers l'action était perçu comme un FMMD qui facilite davantage la coopération - et non pas uniquement le dialogue - entre les différentes parties prenantes. À cette fin, il a été suggéré que le FMMD offre aux États et aux autres parties prenantes davantage d'occasions de se réunir pour élaborer des approches et des solutions communes à des questions d'intérêt commun. Une suggestion consistait à accroître la participation des gouvernements aux Journées de la société civile et à l'Interface des entreprises ainsi qu'à renforcer les liens entre ces espaces. Il a également été proposé de diversifier les délégations nationales afin d'inclure différents groupes de parties prenantes et d'avoir plus d'un point focal pour chaque pays.

Les États et les parties prenantes ont suggéré de renforcer le champ d'action du FMMD vers différentes régions en organisant des consultations régionales et sous-régionales et en poursuivant une coopération plus étroite avec les processus consultatifs régionaux (PCR) et les organismes régionaux d'intégration économique (tels que la CEDEAO, le MERCOSUR, l'UE et l'ASEAN). L'Interface des entreprises et la société civile ont proposé de contribuer au FMMD en organisant des réunions au niveau régional qui réuniraient les gouvernements et d'autres parties prenantes pour traiter les problèmes spécifiques aux régions d'une manière axée sur l'action, afin de renforcer les capacités et les partenariats de mise en œuvre.

D'aucuns ont demandé à ce qu'un plus grand nombre de parties prenantes participent aux débats du FMMD, notamment les autorités locales et infranationales, les enfants et la jeunesse, les migrants et les réfugiés ainsi que les représentants des médias. D'autres ont suggéré de ne pas augmenter le nombre de partenaires qui participent, mais d'impliquer plus activement les partenaires actuels - la société civile et le secteur privé - dans les discussions du FMMD. L'un a demandé à ce que les partenaires soient soigneusement sélectionnés en fonction de leur pertinence et de leur capacité à faire progresser la mise en œuvre sur un sujet ou un problème particulier. Les États ont exprimé le souhait de renforcer la présence et la contribution du secteur privé, notamment grâce à des liens plus étroits avec le Forum économique mondial. La société civile a proposé l'introduction d'un « Prix Sutherland »¹¹ pour encourager et récompenser la coopération pratique entre les parties prenantes du FMMD. Des prix seraient décernés pour « Excellence dans le partenariat » et « Excellence dans l'échange qui élargit la mise en œuvre ».

Gouvernance et organisation du FMMD

Les commentaires des gouvernements sur les structures de gouvernance du FMMD suggèrent qu'il existe un large consensus sur le fait qu'aucune refonte radicale n'est nécessaire, mais qu'il existe quelques divergences sur des éléments et aspects spécifiques, notamment en ce qui concerne les relations du FMMD avec le système des Nations Unies. Un certain nombre de gouvernements ont exprimé leur désir de conserver les structures actuelles, de maintenir la simplicité des mécanismes de gouvernance et d'éviter de dépendre des Nations Unies et de faire double emploi avec d'autres institutions et forums. Cependant, plusieurs gouvernements ont également fait état, dans leurs observations, de leur préoccupation quant au suivi des résultats du FMMD et, à cet égard, estimaient que des liens plus étroits avec l'OIM et l'ONU s'imposaient. Les commentaires ont également abordé les questions d'inclusion et d'appropriation du Forum, soulignant la nécessité d'une représentativité au niveau régional et de permettre l'implication de toutes les régions en traduisant les documents du FMMD en français et dans d'autres langues. L'une des réponses appelait au renforcement de la communication et de la transparence avec les points focaux nationaux.

Sommets

Si certains ont suggéré que le FMMD maintienne la conception et la structure actuelles des réunions au sommet, notamment les tables rondes thématiques, d'autres ont également réclamé un Forum plus interactif et orienté vers des objectifs qui permette une collaboration entre les parties prenantes. Une observation a déploré un excès de conférences et une insuffisance de débats; une autre suggérait que le nombre de tables rondes soit limité afin de tenir compte des capacités des États membres. Il a par ailleurs été proposé d'utiliser les sessions lors des sommets du FMMD plutôt dans un esprit de marché et moins à des fins de débats généraux et génériques. Plusieurs États membres ont souligné la nécessité d'encourager la profondeur plutôt que l'ampleur afin de tenir des débats plus ciblés et plus continus. L'initiative « Migration Lab » (le Laboratoire des migrations), mise au point pendant la co-présidence germano-marocaine, a été présentée comme une approche novatrice visant à favoriser le dialogue et faire participer diverses parties prenantes à la résolution des problèmes de migration et de développement. Dans leurs contributions, les entités interrogées ont également proposé de nouveaux formats comme des déjeuners-débats et des manifestations de type « speed dating » afin d'encourager les interactions entre les gouvernements et les organisations de la société civile. Une autre suggestion consistait à transformer l'Espace commun en un espace d'initiation de projets de coopération entre les diverses parties prenantes.

¹¹ La société civile a suggéré que dans chaque catégorie, un premier prix de USD 25 000 et un deuxième prix de USD 10 000 soient attribués. « Mettre du « nous » là-dedans : la société civile pourrait contribuer à une partie des fonds que nous collectons pour ce prix, et avec un peu de chance, l'interface des entreprises également. »

La société civile a exprimé le désir d'élargir sa participation au processus du FMMD, notamment au mécanisme des maires récemment proposé, et de soumettre des idées sur la manière de faciliter plus d'interactions avec les gouvernements et des interactions de meilleure qualité. L'idée consistait notamment à mettre en place davantage d'espaces plus restreints en vue d'un dialogue utile (par exemple un format de type « salon de thé »); permettre à la société civile et aux migrants d'accéder aux Journées des gouvernements en tant que participants (ne serait-ce qu'en « qualité d'auditeur ») ainsi qu'en qualité de conférenciers et d'experts; ajouter une « Journée du Pacte mondiale » au programme du Sommet qui serait entièrement dédiée à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial. À l'avenir, l'Espace commun du FMMD pourrait être utilisé pour encourager les bonnes pratiques et les partenariats aux fins de réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que pour discuter de manière constructive des aspects plus controversés ou moins bien compris de la migration.

La contribution de la société civile a également plaidé en faveur d'un engagement renforcé tout au long de l'année, notamment en créant davantage d'occasions de rencontres régionales et thématiques en dehors du Sommet du FMMD. Une recommandation préconisait que le FMMD mette davantage l'accent sur des séances d'information au niveau national à l'intention des gouvernements et des parties prenantes nationales avant le FMMD, ainsi que sur des séances-bilan après le Sommet, afin d'encourager et de soutenir la mise en œuvre et les actions de suivi, en accord avec la mise en œuvre nationale, le suivi et l'examen du Pacte mondial et du Programme 2030 par les pays.

Modalités de la présidence

Compte tenu de la rotation annuelle de la présidence du FMMD et des difficultés récurrentes rencontrées pour trouver un président, plusieurs commentaires ont fait part de leur préoccupation liée à la garantie de la continuité. À cet égard, l'introduction du principe de la co-présidence par l'Allemagne et le Maroc en 2017-2018 a été saluée comme un exemple positif qui devrait être maintenu. Une réponse a suggéré l'adoption d'un principe de présidences pluriannuelles. Il a en outre été proposé d'élargir la Troïka du FMMD de trois à cinq pays afin de susciter l'intérêt et l'adhésion d'un plus grand nombre d'États.

Les observations portaient sur la nécessité d'assurer une représentation régionale équitable et une alternance de la présidence entre les pays en développement et les pays développés, ainsi qu'entre les pays d'origine, de transit et de destination de la migration. Il a été suggéré qu'il serait important de mieux comprendre pourquoi les gouvernements hésitent à prendre la présidence du FMMD afin de pouvoir traiter les goulets d'étranglement existants. Il pourrait par exemple être envisagé de passer à une présidence plus politique, comportant moins de responsabilités financières et organisationnelles.

Une réponse a fait observer que les membres de la Troïka du FMMD devraient s'abstenir de laisser leurs priorités nationales empiéter sur les fonctions qu'ils exercent durant leur présidence, cela générant des positions ou des flux de travail du FMMD ne bénéficiant pas du soutien de la majorité des États membres.

Organes directeurs

Il a été recueilli peu d'observations concernant les organes directeurs du FMMD, qui visaient principalement le Groupe de pilotage. Si l'une des observations appelait à un élargissement du nombre de membres du Groupe de pilotage, d'autres proposaient que le Groupe de pilotage se voie attribuer un rôle de direction plus clair, étant donné que ses débats tendaient à reproduire ceux tenus par le groupe plus large des Amis du Forum. Il a été suggéré que le groupe des Amis du forum soit composé d'un plus grand nombre de fonctionnaires dotés de compétences et de responsabilités en matière de gestion des migrations. À titre de complément éventuel aux organes de gouvernance actuels, il a été suggéré de créer une structure de surveillance composée de représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé qui

superviserait la mise en œuvre du Pacte mondial, probablement dans le contexte des discussions du FMMD dédiées à ce thème.

La société civile a instamment invité le FMMD à suivre la recommandation du rapport Sutherland de « faire évoluer » et d'« envisager des réformes en matière de gouvernance, afin d'encourager les États, la société civile et le secteur privé à prendre en mains véritablement l'action menée ». Elle a suggéré de le faire, par exemple, en incluant un nombre raisonnable d'acteurs et de professionnels de premier plan de la société civile dans le Groupe de travail spécial sur le programme 2030 et le Pacte mondial. La société civile a également demandé à être représentée au sein du Groupe de pilotage du FMMD et d'élargir sa participation aux Amis du forum. L'UNICEF a suggéré de renforcer la participation des enfants et des jeunes au processus du FMMD, sur la base d'une expérience pilote couronnée de succès menée en 2018 et a exposé différentes possibilités à cet égard¹².

Unité de soutien

Toutes les observations relatives à l'Unité de soutien du FMMD reconnaissent que cette unité aurait besoin de se renforcer à l'avenir. Certaines mentionnaient la nécessité d'un personnel technique et administratif supplémentaire; d'autres appelaient à un mandat élargi, qui transformerait l'Unité de soutien en un secrétariat à part entière. Il a été suggéré que cette dernière option nécessiterait une coopération étroite avec l'OIM et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (si ce poste est maintenu) ou pourrait être réalisée en supprimant le cloisonnement existant entre l'Unité de soutien et l'OIM.

Financement

Les suggestions pour améliorer le financement du FMMD visaient à rendre le financement plus prévisible et à diversifier les sources de financement et autres contributions. Il a été proposé de fixer une contribution volontaire annuelle minimale, de passer à des contributions pluriannuelles et de demander à tous les gouvernements de contribuer financièrement ou en nature, par exemple en payant leur participation au Forum ou en détachant des personnes pour renforcer le Secrétariat. D'autres entités interrogées ont toutefois suggéré qu'un soutien financier supplémentaire était nécessaire pour permettre aux petits États en développement de participer aux réunions du FMMD. En ce qui concerne le financement des Journées de la société civile et de l'Interface des entreprises, il a été suggéré d'intégrer ces deux entités dans le budget global du FMMD. Dans le même temps, les États ont proposé de rechercher des moyens supplémentaires de financement auprès de la société civile et du secteur privé.

Relations avec les Nations Unies

Les entités relevant des Nations Unies ont fait observer que les membres du Groupe mondial des migrations, à titre individuel et collectivement, appuyaient le FMMD depuis sa création, notamment en détachant du personnel et en dispensant des conseils techniques aux différentes présidences ainsi qu'en apportant leur expertise thématique et des exemples pratiques aux tables rondes et à la Plateforme pour les partenariats. Le Groupe mondial des migrations et les différentes institutions spécialisées ont également aligné leurs programmes de travail sur les priorités thématiques du FMMD et ont utilisé les recommandations du Forum pour éclairer leurs activités, leur programmation, leur plaidoyer et leurs activités de sensibilisation aux niveaux national, régional et international. Les outils et directives produits par le Groupe mondial des migrations (par exemple sur la protection des migrants vulnérables, sur les données et sur l'intégration de la

¹² Ces possibilités sont les suivantes : le FMMD pourrait organiser une manifestation axée sur les enfants/les jeunes chaque année où les jeunes gens seraient invités à faire part de leurs préoccupations et à les défendre. Il pourrait y avoir une représentation minimale des jeunes à chaque manifestation majeure du FMMD. Le FMMD pourrait créer un sous-groupe enfants/jeunes afin d'assurer leur représentation permanente. Le sous-groupe pourrait être présidé par le Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies, avec une rotation des membres qui seraient de jeunes migrants et des membres de l'UNICEF et/ou d'ONG.

migration dans les PNUAD) ont été considérés comme des instruments venant appuyer le suivi des recommandations du FMMD au niveau national.

En ce qui concerne les relations futures entre l'ONU et le FMMD, un certain nombre de gouvernements ont suggéré que le FMMD entretienne des relations plus étroites avec le système des Nations Unies, et l'un d'entre eux a suggéré qu'il rejoigne le système. L'Interface des entreprises du FMMD a également appelé le FMMD à coopérer avec les Nations Unies afin d'éviter les doublons et garantir un lien harmonieux avec d'autres plateformes pertinentes, comme les Processus de consultation régionaux, les manifestations de l'OIM et les initiatives du BIT. En particulier, des consultations et une coopération plus régulières avec les Nations Unies ont été jugées « impératives pour traduire le Programme mondial sur les migrations en action ». Il a été proposé que les Nations Unies continuent à appuyer le processus du FMMD au moyen de conseils opérationnels visant à informer les gouvernements de la manière de transformer les recommandations du Forum en actions et programmes concrets, en fournissant des exemples de bonnes pratiques et en les aidant à atteindre des objectifs de développement nationaux. En outre, le FMMD et les Nations Unies pourraient coopérer afin d'identifier les questions émergentes, comprendre les liens avec le développement et appuyer la formation de partenariats structurés pour la mise en œuvre du Pacte mondial. Les États et les institutions spécialisées ont pour leur part suggéré que la Plateforme pour les partenariats du FMMD pourrait être reliée à la plateforme mondiale de connaissances prévue par le Mécanisme de renforcement des capacités du Pacte mondial.

Cependant, certaines réponses invitaient instamment le FMMD à demeurer indépendant des Nations Unies et à se tenir à une « distance saine » du nouveau Réseau des Nations Unies consacré aux migrations. De multiples réponses ont suggéré par ailleurs qu'il convenait de clairement délimiter les rôles du FMMD et de l'OIM. Certains États ont tenu à préciser qu'à leurs yeux, il revenait à l'OIM, et non au FMMD, de jouer le rôle de chef de file de la coordination de la mise en œuvre du Pacte mondial. La plupart ont appelé à une collaboration plus étroite du FMMD avec l'OIM en sa capacité de coordonnateur et de secrétariat du Réseau des Nations Unies consacré aux migrations. Une observation concernait le FMMD et le Dialogue international de l'OIM sur la migration (IDM), suggérant que ce dialogue pourrait servir à entreprendre un examen plus approfondi des thèmes débattus au sein du FMMD. Il a également été proposé de confier à l'OIM le rôle d'assister les futures présidences et organes directeurs (Groupe de pilotage et Amis du Forum) dans l'élaboration du programme du FMMD. L'OIM, pour sa part, a suggéré de servir d'importante passerelle entre le FMMD et le système des Nations Unies, compte tenu de son nouveau rôle de secrétariat et de coordonnateur du Réseau des Nations Unies consacré aux migrations. En supprimant le cloisonnement avec l'Unité de soutien du FMMD, l'OIM pourrait fournir une assistance à la fois sur le fond et sur le plan logistique au FMMD.

6. Conclusions et recommandations

Cet examen à 10 ans du processus du FMMD intervient dans un moment de changement dans le domaine des migrations et des relations internationales et des politiques mondiales en général. Beaucoup de gouvernements procèdent actuellement à la réévaluation de leur engagement en matière de coopération multilatérale. La migration est devenue une question hautement politique, si ce n'est géopolitique, accroissant les enjeux et élargissant l'éventail des acteurs et des instruments politiques mis à contribution sur cette question. Le Pacte mondial offre un nouveau cadre à la coopération internationale et de nouvelles structures institutionnelles, comme le Forum d'examen des migrations internationales, le Réseau des Nations Unies consacré aux migrations et le Mécanisme de renforcement des capacités, cadre qui mettra toutefois un certain temps à prendre forme et à devenir pleinement opérationnel. Et même lorsque cela sera chose faite, la mise en œuvre du Pacte mondial dépendra en premier lieu et avant tout des initiatives et des actions des

gouvernements et d'autres parties prenantes visant à réaliser les 23 objectifs du Pacte mondial.

Cela signifie que le FMMD, quant à lui, sera amené, dans les années à venir, à opérer dans un environnement hautement dynamique et à s'y adapter. Alors que les États participants sont confrontés à des choix déterminants concernant l'orientation générale du Forum, le contexte actuel et ses incertitudes inhérentes appellent à une approche exploratoire et itérative pour faire évoluer le FMMD, au fur et à mesure que les nombreux « éléments mobiles » qui l'entourent commencent à se stabiliser. Dans tous les cas, l'environnement actuel combiné au nouveau rôle du FMMD dans l'appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial crée un espace pour l'expérimentation et l'entrepreneuriat, pour s'emparer de la nature informelle du processus afin de tester de nouveaux formats, de nouvelles initiatives et de nouvelles formes de partenariats.

Les recommandations présentées dans cette section sont conçues dans cet esprit d'évolution adaptative. Elles visent à proposer des tremplins pour des initiatives qui pourraient être entreprises dans un avenir proche, tout en présentant également des options concernant certains choix des plus déterminants auxquels le FMMD est confronté.

6.1 FMMD : Des précurseurs mondiaux en matière de migration et développement

Depuis sa création, le FMMD a joué un rôle essentiel dans la socialisation des gouvernements et d'autres parties prenantes au lien existant entre migration et développement et en inscrivant la migration à l'agenda mondial. Avec l'adoption du Pacte mondial, cet objectif a été atteint. Le Pacte mondial présente un consensus global et (presque) universellement approuvé sur la migration. Bien que de nouvelles questions et de nouveaux défis puissent émerger, la première tâche dans les années à venir consistera à mettre en place des actions pour concrétiser les engagements pris et à renforcer le consensus sur les objectifs et la compréhension des options politiques. Les progrès dépendront de l'action volontaire des défenseurs et des coalitions des bonnes volontés. Cela a d'importantes implications pour le rôle et les fonctions futurs du FMMD et sa valeur ajoutée en tant que plateforme de réseautage, de partenariats, de partage des connaissances et d'apprentissage.

Le FMMD a toujours été porté par un petit cercle de gouvernements engagés qui ont attiré un plus grand nombre de gouvernements intéressés. Il a été l'un des principaux moteurs pour faire avancer la question de la migration, selon le principe de la motivation, de l'apprentissage et de la coopération entre pairs. A mesure que le Pacte mondial entre dans sa phase de mise en œuvre, le FMMD a un rôle de catalyseur à jouer. Il repose et continuera de reposer sur le volontariat. En tant que tel, le FMMD fournit avant tout un espace à ces gouvernements et parties prenantes qui souhaitent agir et partager leurs bonnes pratiques et sont désireux d'en apprendre davantage et cherchent à coopérer. Dans un climat politique difficile, il peut permettre aux partisans d'une migration sûre, régulière et ordonnée de bénéficier d'une entraide entre les gouvernements et autres parties prenantes partageant une même vision. En même temps, comme il s'agit d'un processus informel, il laisse la porte ouverte aux échanges d'ordre technique même lorsqu'il existe une grande tension politique autour de la migration.

Les résultats de cet examen décennal démontrent que la pertinence du FMMD perdure. En effet, ils indiquent que le Forum suscite des attentes accrues quant à la voie à suivre. Ce sont là de bonnes nouvelles, mais qui comportent des difficultés. Les points de vue quant à la manière dont le FMMD devrait évoluer ne sont pas unanimes. Les présidences à venir pourront chercher à s'adapter aux priorités et demandes des différents pays en élargissant les fonctions du FMMD afin qu'il « fasse un peu de tout ». Cependant, le FMMD a connu un déclin de son soutien financier ces dernières années, il s'est battu à maintes reprises pour que la succession des présidences soit assurée et il repose toujours sur une Unité de soutien minimaliste.

Il existe donc un risque réel que le FMMD doive répondre à des attentes accrues et assumer davantage de

fonctions avec ses capacités actuelles limitées. Si le FMMD doit en faire davantage, cela exigera une direction plus prévisible et un soutien financier et des ressources humaines accrus, étayé par une plus grande appropriation du processus. L'alternative consiste pour les États à faire des choix difficiles concernant les priorités et la principale valeur ajoutée du FMMD, notamment quant à la manière dont il devrait travailler avec les nouvelles structures des Nations Unies qui soutiennent le Pacte mondial.

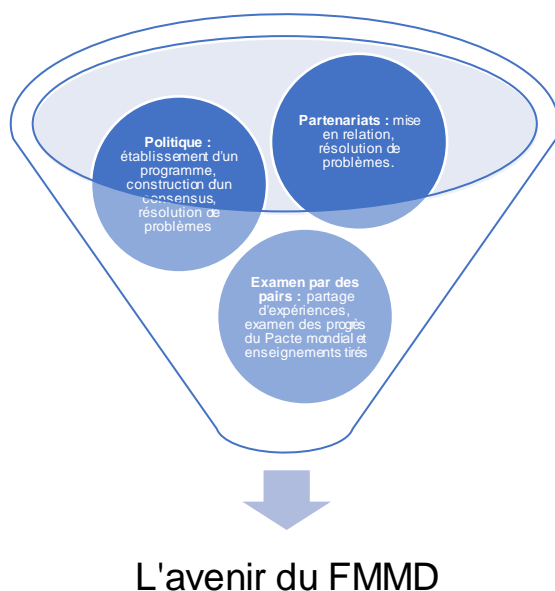
Les sections suivantes présentent certains éléments d'organisation essentiels pour l'avenir du FMMD.

6.2 Un FMMD ambitieux : les fonctions

Les États apprécient le FMMD comme un espace informel pour le dialogue et la création de réseaux afin de s'attaquer aux sujets sensibles tout en construisant un climat de confiance. Nombre d'entre eux continuent de voir cela comme la fonction principale du Forum. Parallèlement, l'examen a mis en évidence un certain nombre d'autres fonctions que les États et les parties prenantes attribuent au FMMD : un rôle accru pour permettre la création de partenariats (multipartites) afin de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial ; un rôle nouveau de plate-forme, résultant du Pacte mondial, pour évaluer les avancées dans la mise en œuvre de ce Pacte ; et un rôle de pivot central pour l'échange de données et de connaissances et pour favoriser l'apprentissage et le développement des capacités.

Les 3P : politique, partenariats et examen par des pairs

Nous envisageons que le FMMD aille de l'avant avec **trois espaces distincts, respectivement dédiés à la politique, aux partenariats et à l'examen par les pairs**, traduisant cet ensemble de fonctions anciennes et nouvelles. Ces espaces viendraient structurer les activités du FMMD lors de ses sommets et tout au long de l'année, en s'étendant à la fois aux interactions en ligne et aux interactions hors ligne (en personne). Il est proposé que les trois espaces comprennent une combinaison d'interactions entre gouvernements uniquement et entre plusieurs parties prenantes.



et cinq leviers de progrès

Les conclusions de l'exercice d'examen mettent en évidence **cinq leviers essentiels** susceptibles de provoquer des changements et de stimuler les progrès dans le domaine de la migration et du développement.

Nous suggérons que toute mesure prise pour réformer et faire évoluer le FMMD vise à traiter et activer autant de ces leviers que possible :

- 1) Les **données et les connaissances** seront les ingrédients essentiels d'un dialogue et d'une action politiques éclairés, permettant aux gouvernements et autres d'anticiper les tendances et de comprendre l'évolution des schémas migratoires, d'apprécier les effets de la migration sur le développement durable et inversement, et de découvrir quelles politiques fonctionnent et comment, de mesurer les avancées faites pour atteindre les objectifs convenus dans les ODD et le Pacte mondial et d'évaluer l'incidence des mesures prises.
- 2) La réalisation du Pacte mondial et des ODD nécessitera que les politiques de tous les secteurs œuvrent de concert à la réalisation des mêmes objectifs. Le FMMD a un rôle de catalyseur à jouer dans la promotion d'une **approche pangouvernementale** de la migration et du développement au niveau national, en activant différentes parties des gouvernements et en créant des réseaux sectoriels mondiaux de pairs qui n'existent pas encore.
- 3) Tout en demeurant un forum mondial, une certaine **décentralisation** de ses activités permettra au FMMD d'encourager les gouvernements et d'autres parties prenantes à travailler d'une manière axée sur la résolution des problèmes et l'obtention de résultats, en s'engageant dans un dialogue politique et en élaborant des partenariats au niveau de la gouvernance - que ce niveau soit mondial, régional, bilatéral, national ou local - en fonction du meilleur niveau pour traiter le problème en question.
- 4) Gérer les problèmes liés à la migration et au développement et réaliser les objectifs de développement durable et les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial dépendra en outre de la promotion d'une compréhension commune et de **la mobilisation en faveur d'une action collective menée par diverses parties prenantes**, y compris les migrants, afin de tirer parti des rôles formels et informels, des compétences, ressources, réseaux et expériences vécues des différentes parties concernées.
- 5) Pour le FMMD, les gouvernements et les autres parties prenantes impliqués, travailler de cette manière exigera le développement et le renforcement de **leur capacité à faciliter** et gérer **activement** des approches intégrées fondées sur des faits, multisectorielles, multi-niveaux et multipartites.

Il existe plus d'une façon d'assembler ces pièces. Nous présentons ci-après un scénario ambitieux pour l'avenir du FMMD, s'inspirant des commentaires reçus de ses parties prenantes. Pour que ces visées ambitieuses deviennent réalité, il faudra repenser « l'infrastructure » à la base du Forum mondial, ce qui aura des incidences sur les ressources. Cependant, même avec un scénario qui maintienne le Forum dans une situation proche de son statu quo, le FMMD devra investir dans ses capacités pour être à la hauteur des nouvelles tâches découlant du Pacte mondial. Il s'agit notamment d'envisager une coopération plus étroite et des synergies avec les structures émergentes des Nations Unies qui soutiennent le Pacte mondial, au cœur desquelles se trouve l'OIM.

6.3 Recommandations

Approfondir le dialogue politique et promouvoir la cohérence

L'établissement de l'agenda du dialogue politique par l'entremise du FMMD devrait rester du ressort de la Présidence en exercice, en consultation avec toutes les parties prenantes du FMMD. Toutefois, l'orientation thématique changeante des Sommets pourrait être combinée à des formats plus continus de dialogue sur le

plan technique qui permettraient d'approfondir l'examen de questions spécifiques et de faire progresser la cohérence des politiques. À cette fin, nous proposons deux options possibles :

- **Créer des réseaux sectoriels** qui réuniraient les principaux ministères et organismes (p. ex. les ministères de l'intérieur, du travail, des affaires sociales et du développement) de façon volontaire et régulière pour discuter des politiques. Cela pourrait favoriser la compréhension parmi les responsables gouvernementaux qui ne sont généralement pas impliqués dans la coopération internationale, encourager la communication interministérielle au niveau national en amont des sommets du FMMD et promouvoir une approche plus holistique de l'élaboration des politiques nationales en matière de migration et de développement. Le G20 est un modèle. Le Sommet du FMMD pourrait rester principalement du ressort des ministères des Affaires étrangères représentant leur pays, mais ses délibérations politiques seraient éclairées par l'éventail des perspectives sectorielles issues de consultations.
- **Mettre en place des groupes de travail multipartites traitant de questions spécifiques**, dirigés par les États, mais composés d'autres parties prenantes pertinentes, pour accorder une attention soutenue aux questions politiques difficiles, comme la question de la migration mixte. Cela serait conforme à l'esprit du processus du Pacte mondial visant à inclure les parties prenantes dès le départ dans l'identification des problèmes et la formulation des options politiques, et non pas seulement dans les discussions en aval sur la mise en œuvre des politiques. Bien que convoqués sous les auspices du FMMD, ces groupes de travail pourraient se réunir à tour de rôle pour traiter des dynamiques et contextes régionaux ou sous-régionaux spécifiques.

Les communautés de pratique en ligne pourraient être utilisées pour préparer ces formats en plus petits groupes, en facilitant le partage des connaissances et en appuyant la création de réseaux. En outre, nous proposons que le FMMD déploie des efforts plus systématiques pour intégrer les résultats des recherches dans ses délibérations politiques :

- **Instaurer un cadre dédié aux interactions avec le milieu de la recherche** (groupes de réflexion, milieux universitaires) - que ce soit en ligne, lors des réunions du Groupe de pilotage et des Amis du Forum, ou pendant les Sommets du FMMD - permettant aux chercheurs de présenter et d'analyser les conclusions et tendances importantes et aux gouvernements et autres de poser des questions et de discuter des implications politiques. Un tel format pourrait par exemple être mis en place en partenariat avec le KNOMAD et/ou le Research Syndicate de l'OIM.

Faciliter la création de partenariats

Afin de faciliter la création de partenariats de mise en œuvre, nous proposons que le FMMD utilise de nouvelles formes de mise en relation entre les gouvernements et d'autres parties prenantes et pour appuyer la création de partenariats axés sur la résolution des problèmes et l'obtention de résultats à différents niveaux de gouvernance.

- **Mettre en place un « marché » axé sur les solutions qui permette aux partenaires potentiels d'entrer en contact**, tant en ligne qu'en personne. À cette fin, la Plateforme pour les partenariats devrait être réorientée d'un recueil passif de bonnes pratiques vers un mécanisme actif de mise en relation. Elle rechercherait les gouvernements et d'autres parties prenantes qui disposent d'une solution ou des outils spécifiques à partager (par exemple en vue de faciliter un accord bilatéral sur la migration de main-d'œuvre) et qui sont disposés à conseiller d'autres personnes, et les mettrait en relation avec les gouvernements et les parties prenantes cherchant à élaborer leurs propres solutions. Le FMMD pourrait appuyer la mise en relation parmi les partenaires, ainsi que le réseautage parmi les bénéficiaires qui élaborent des solutions similaires, alors que l'OIM et le réseau des Nations Unies consacré aux migrations pourraient se charger d'accompagner la coopération de suivi parmi les

partenaires, créant ainsi des synergies entre l'espace de partenariats du FMMD et le pôle de liaison prévu par le Mécanisme de renforcement des capacités.

- **Soutenir le développement de partenariats axés sur l'obtention de résultats grâce aux laboratoires des migrations** : En s'inspirant du projet pilote « Migration Lab » entreprise durant la coprésidence germano-marocaine, le FMMD pourrait chercher à forger un partenariat opérationnel en son sein qui ferait progresser la reproduction des laboratoires des migrations, mais en les adaptant aux contextes régionaux, nationaux et locaux spécifiques. Toutes les parties prenantes du FMMD, notamment les gouvernements, la société civile, les entreprises et les maires pourraient être éligibles pour proposer ou demander à un laboratoire de traiter un problème spécifique (comme la réduction des coûts d'embauche, le sauvetage en mer, la reconnaissance des compétences..) dans un contexte particulier. Les expériences des laboratoires, les enseignements tirés et les résultats pourraient être documentés et partagés par l'intermédiaire du FMMD, notamment afin d'éclairer ses contributions au Forum d'examen des migrations internationales.

Appuyer l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus

En l'état actuel des choses, le Pacte mondial n'a pas de paramètres - cibles, indicateurs - qui permettraient aux gouvernements et aux autres parties prenantes de savoir dans quelle mesure ils respectent leurs

The Migration Laboratory (Le laboratoire des migrations) : Les dialogues multipartites visant à mettre en œuvre des cadres politiques mondiaux pour la migration et le développement

« The Migration Laboratory » était un projet pilote mandaté par le groupe de travail spécial du FMMD pour le programme 2030 et le Pacte mondial. Commandité par les coprésidents allemand et marocain du FMMD, le Laboratoire des migrations a réuni 33 dirigeants internationaux et des agents du changement de 18 pays différents, représentant les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Au fil des trois réunions tenues pendant la coprésidence germano-marocaine du FMMD, les participants ont engagé un dialogue approfondi sur la question de savoir comment la migration pouvait être bénéfique pour tous les acteurs de la société. Travaillant dans un espace sûr qui a permis une meilleure compréhension des différentes perspectives et des échanges essentiels, les participants au laboratoire ont élaboré des initiatives concrètes de changement qui visent à mettre en pratique les objectifs du Pacte mondial et les objectifs de développement durable liés à la migration. Dans une approche globale de la société et sur la base de partenariats multipartites, les propositions traitent des questions du retour et de la réintégration, de l'analyse des données migratoires, des récits publics, de la protection des migrants vulnérables ainsi que de la participation du secteur privé. Grâce à cette approche innovante, le FMMD a été en mesure de mettre en place une occasion unique de partager le pouvoir du dialogue dans le domaine de la migration et du développement et plus spécifiquement en tant que méthode de mise en œuvre du programme 2030 et du Pacte mondial. Les résultats de l'initiative du Laboratoire des migrations ont été présentés au Groupe de pilotage et lors du dialogue du FMMD sur la mise en œuvre du Pacte mondial en septembre 2018 où cette approche innovante a été bien accueillie par les acteurs participants. D'autres résultats et futures réflexions du Laboratoire des migrations seront présentés lors du 11^e Sommet du FMMD à Marrakech, dans le cadre d'une manifestation parallèle.

[Vidéo «Voices from the Migration Laboratory » \(Les voix du Laboratoire des migrations\)](#)

[Publication](#) consacrée aux résultats de l'initiative Migration Laboratory

engagements. Des indicateurs pour les cibles des ODD relatives à la migration sont en place, mais la mesure des progrès est loin d'être universelle et la structure du processus d'examen des ODD ne permet pas d'examiner toutes les cibles liées à la migration ensemble. Le FMMD a été invité à rendre compte des progrès à la fois au Forum d'examen des migrations internationales et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le défi consistera à offrir un espace sûr pour l'apprentissage par les pairs et pour un dialogue multipartite dédié aux efforts de mise en œuvre du Pacte mondial, tout en introduisant une certaine rigueur (c'est-à-dire des critères) autour des bonnes pratiques et en mettant l'accent sur les effets.

- **Mise en place d'un espace d'examen par les pairs au sein du FMMD**, qui couvre à la fois les Journées des gouvernements et l'Espace commun. L'examen pourrait être organisé de manière thématique, en fonction de modules d'objectifs du Pacte mondial, ainsi qu'autour des défis transversaux posés par la mise en œuvre et l'examen, comme l'élaboration et le financement des plans de mise en œuvre nationaux du Pacte mondial, l'examen de divers modèles de partenariats et l'élaboration et l'essai d'indicateurs servant à mesurer les progrès réalisés. Ces dernières questions pourraient exiger un débat plus approfondi et plus régulier, par exemple sous forme d'un groupe de travail ou d'un laboratoire.
- **Création d'une « plateforme d'apprentissage » en ligne** qui absorberait la Plateforme pour les partenariats en ligne existante tout en l'améliorant a) en introduisant des critères de « contrôle qualité » pour les bonnes pratiques et, éventuellement, offrant aux États et autres entités ayant soumis leurs pratiques la possibilité d'avoir accès à des services d'évaluation; et b) en développant des outils plus interactifs pour le partage de connaissances en ligne, tels que des communautés de pratiques en ligne, des tutoriels et des cours d'apprentissage en ligne. Un effort visant à élargir le « centre d'apprentissage » en ligne pourrait être supervisé par le Groupe de travail du FMMD sur les ODD et le Pacte mondial et dirigé par l'Unité de soutien, en travaillant en étroite coordination avec le Secrétariat du Réseau des Nations Unies consacré aux migrations afin d'assurer des synergies et éventuellement mettre en commun les ressources avec la plateforme de connaissances prévue par le Mécanisme de renforcement des capacités du Pacte mondial.

Élaborer des modalités de fonctionnement durables

L'examen ne suggère pas un engouement particulier pour une refonte des structures de gouvernance du FMMD et des modalités de fonctionnement. Cependant, il existe des domaines à améliorer. Cette section présente un certain nombre de façons dont le FMMD pourrait encourager une appropriation plus large du processus, créer des mesures incitatives pour y contribuer - notamment en rendant la perspective d'assumer la présidence moins intimidante - et améliorer « l'expérience utilisateurs » globale des participants au FMMD.

- **Mettre en place des techniques de facilitation de pointe** lors du Sommet du FMMD et lors d'autres réunions de fond en vue d'améliorer la qualité du dialogue, du partage des connaissances et du réseautage dans l'ensemble du processus. La présidence à venir pourrait profiter du partenariat qui a été établi avec des facilitateurs professionnels par le biais du Laboratoire des migrations pour mettre en place un projet pilote qui offrirait aux points focaux et/ou aux participants du FMMD une occasion d'acquérir des compétences de facilitation comme une opportunité de perfectionnement professionnel qui ferait partie du processus du FMMD. L'idée est de former un groupe de participants au FMMD qui pourront servir de futurs facilitateurs au processus (réduisant ainsi le besoin d'une facilitation extérieure coûteuse) et d'instaurer une culture de la facilitation améliorée au sein de leur gouvernement et pays respectif.
- **Réduire la fréquence des Sommets du FMMD** : grâce à la création des forums d'examen des migrations internationales et régionales, il pourrait être envisagé de tenir la réunion au sommet du FMMD uniquement tous les deux ans, de façon à alterner avec les forums d'examen des migrations

régionales (RMRF) et le Forum d'examen des migrations internationales (IMRF). Cela serait dans le droit fil de la pratique passée qui avait consisté à ne pas avoir de Sommet FMMD en 2013, lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies avait tenu son deuxième Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement. Les années sans sommet pourraient être utilisées pour organiser des réunions préparatoires de moindre envergure.

- **Prolonger la présidence du FMMD à deux ans** : si la fréquence des réunions au sommet était réduite, il pourrait être faisable de prolonger les périodes de présidence afin qu'elles chevauchent une année sans sommet et une année avec sommet. Une autre possibilité est que les pays pourraient opter pour une co-présidence sur deux années et une réunion au sommet organisée conjointement, respectivement à la fin / au début de chaque présidence.
- **Introduire la possibilité d'un Sommet du FMMD basé à Genève** : le FMMD pourrait progressivement passer à une présence permanente à Genève, offrant ainsi aux gouvernements la possibilité d'organiser le Sommet annuel dans cette ville, ce qui réduirait considérablement les coûts de la présidence. Ce modèle n'empêcherait pas l'organisation de consultations et de manifestations préparatoires en dehors de Genève (comme le FMMD l'a fait pendant de nombreuses années), mais ces activités relèveraient de la responsabilité des pays organisateurs et ne feraient pas partie du budget principal du FMMD.
- **Créer des structures de surveillance dédiées pour les fonctions partenariats et examen du FMMD** : pour s'assurer que le FMMD continue d'accorder la priorité à la promotion des partenariats et de la coopération, d'une part, et qu'il mette en place un examen significatif des progrès accomplis, d'autre part, le Groupe de pilotage devrait envisager de charger des membres individuels ou des groupes spécifiques, tels que le Groupe de travail spécial sur le programme 2030 et le Pacte mondial, d'assumer la responsabilité de superviser ces espaces proposés, en concertation avec la présidence du FMMD et les parties prenantes, en travaillant étroitement avec le l'Unité de soutien et le Réseau des Nations Unies consacré aux migrations. Les gouvernements chargés de superviser ces deux axes de travail rendraient compte au Groupe de pilotage.
- **Différencier les réunions du Groupe de pilotage et des Amis du forum** : Les réunions du Groupe de pilotage et des Amis du forum tendent à être toutes deux fortement axées sur le processus et à n'accorder que peu d'attention aux questions stratégiques ou de fond. De plus, les deux réunions ont tendance à se tenir à la suite l'une de l'autre, avec des ordres du jour quasiment identiques. Le FMMD pourrait chercher à faire appel au réseau des anciens présidents du FMMD afin d'aider à présenter les membres du Groupe de pilotage en tant que groupe d'amis, en organisant des réunions plus informelles au niveau des ambassadeurs/directeurs généraux. Dans le même temps, la fréquence des réunions des Amis du Forum pourrait être réduite (par exemple bisannuelle), mais avec un ordre du jour portant davantage sur le fond (exposés d'experts, dialogue entre les parties prenantes).
- **Renforcer le système des points focaux du FMMD** en demandant aux États de nommer un Comité technique sur la migration et le développement composé de représentants des ministères des gouvernements et d'institutions, dotés de fonctions relatives à la migration et au développement. Tandis que chaque pays conserverait un interlocuteur privilégié avec le FMMD qui pourrait parler au nom du gouvernement, une diversification de l'interface entre le FMMD et les gouvernements élargirait l'appropriation, approfondirait le réservoir d'expertise lors des réunions du FMMD et encouragerait la coordination interministérielle à l'échelon national et avec les missions installées à Genève. Sur le plan national, les Comités techniques sur la migration et le développement servirait de moteur pour agir dans le domaine de la migration et du développement et pour promouvoir et rechercher activement des partenariats et une coopération avec d'autres États.

Financement du FMMD

Le FMMD a rencontré des difficultés persistantes pour assurer un financement prévisible, ce qui rend difficile, pour la présidence en exercice, d'établir une planification à l'avance.¹³ En outre, le fait de dépendre de contributions ad hoc et volontaires d'un nombre limité d'États membres du FMMD, dont beaucoup sont confrontés à des difficultés nationales en matière de migration, représente un risque réel en termes de pérennité. Si le FMMD veut devenir un moteur de progrès pour le Pacte mondial, donnant lieu à des résultats tangibles, les dispositions financières devront être revues. Afin de mettre le FMMD dans une situation financière plus stable, nous proposons qu'à court terme, le FMMD :

- **Entreprenne l'examen en suspens du cadre de financement à long terme du FMMD** qui était prévu pour 2017, en vue d'établir un bilan des progrès réalisés pour atteindre les objectifs du cadre de financement, d'identifier les goulets d'étranglement lorsque les engagements n'ont pas été respectés et d'estimer les besoins en termes de financement du FMMD pour l'avenir, notamment des solutions alternatives de mobilisation de ressources.
- **Tire parti d'initiatives spéciales et de nouveaux formats afin de générer des revenus** en dehors du budget régulier du FMMD, ce qui pourrait cependant renforcer les principales fonctions du FMMD telles que la gestion des connaissances, en générant des revenus pour couvrir les frais généraux pour l'Unité de soutien. Un projet spécial pourrait consister, par exemple, à reproduire le format du laboratoire des migrations.
- **Développe les contributions en nature de tous les États participants** ainsi que des autres parties prenantes afin de favoriser un sentiment plus large d'identification au Forum et de réduire les besoins financiers de ce dernier. Cela pourrait revêtir, par exemple, la forme d'une prise en charge, par les délégations, de leurs propres frais de déplacement, la forme de détachements d'experts auprès de l'Unité de soutien, d'organisation de réunions ou de prestation de services professionnels et d'expertises (par exemple, pour la gestion des connaissances et la facilitation des réunions). L'Unité de soutien du FMMD devrait élaborer un guide à l'intention de tous les participants du FMMD, décrivant clairement les options et les procédures possibles pour réaliser des contributions en nature au processus.
- **Prenne des mesures incitatives, telles que des fonds de contrepartie, pour élargir le cercle des contributeurs du FMMD** : Les bailleurs de fonds de longue date du FMMD pourraient inciter d'autres à contribuer en offrant au moins une part de leur soutien financier sous la forme de fonds de contrepartie, qui ne seraient débloqués que si d'autres gouvernements et parties prenantes, comme les grandes ONGI et les entreprises, faisaient de même.

Au cours des deux prochaines années, à mesure que l'avenir du FMMD et son rôle dans le contexte de l'architecture de la mise en œuvre et du suivi du Pacte mondial deviendront plus clairs, la Troïka et le Groupe de pilotage du FMMD devraient sérieusement examiner s'il est nécessaire de procéder à une révision plus fondamentale du modèle de financement du FMMD. Le rôle confié au FMMD dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pourrait constituer une occasion stratégique de passer à un système de cotisations des membres, puisque l'engagement financier potentiel des États au FMMD pourrait être lié à leur

¹³ Le budget normalisé du FMMD s'élève actuellement à environ USD 2,5 millions par an. Cela englobe les coûts des activités préparatoires et les frais de fonctionnement de l'Unité de soutien, de l'ordre de USD 1,1 million et le coût de l'organisation du Sommet du FMMD, qui, à des fins d'estimation budgétaire, a été fixé à environ USD 1 million par an (les frais de voyage et de participation des pays en développement inclus), bien que ces coûts varient grandement d'une présidence à l'autre et ne soient pas toujours entièrement divulgués. De plus, il a été convenu, depuis 2014, que la présidence en exercice avancerait un financement minimal de USD 400 000 à la présidence à venir afin de couvrir les frais de préparation et de l'Unité de soutien pour les six premiers mois.

engagement national en matière de mise en œuvre du Pacte mondial. Ainsi, la participation continue au processus du FMMD pourrait être appréciée en tant que composante intégrale du respect des engagements du pays à l'égard du Pacte mondial.

- **Envisager la mise en place d'une cotisation annuelle pour tous les États participants au FMMD** basée sur la classification des revenus des pays (les pays à revenu élevé paient la contribution annuelle la plus élevée, les pays à faible revenu paient la contribution la plus faible) et, éventuellement, en fonction de la participation aux postes décisionnels du FMMD, c'est-à-dire que les membres du Groupe de pilotage pourraient avoir des responsabilités accrues en termes de cotisations et une obligation de payer à temps ou de se voir suspendus du Groupe de pilotage. Cela pourrait avoir pour effet secondaire d'encourager la rotation des membres du Groupe de pilotage.
- **Planifier soigneusement une éventuelle transition vers les cotisations:** Il pourrait être nécessaire de prendre une mesure provisoire pour faciliter l'essai d'un nouveau modèle financier et le passage à celui-ci. A cette fin, le FMMD pourrait demander aux pays donateurs qui ont apporté un soutien financier important au cours de la dernière décennie de continuer à contribuer pendant qu'un nouveau système de cotisations est testé et mis en place.

La principale difficulté d'un système de cotisations serait de garantir la conformité. Eu égard aux priorités concurrentes et aux ressources financières limitées de la plupart des États, il existe un risque que la participation diminue. En outre, le temps et les ressources de l'Unité de soutien seraient consacrés à la collecte des cotisations des membres, notamment au suivi effectué auprès des gouvernements pour encourager le paiement. Le FMMD devrait également décider comment gérer les cas de non-paiement ou des pays présentant des arriérés.

Unité de soutien du FMMD

Les réponses des États à l'examen reconnaissent presque sans équivoque la nécessité de renforcer l'Unité de soutien du FMMD, certains suggérant qu'elle soit transformée en un Secrétariat à part entière. Il ne fait aucun doute qu'un FMMD amené à faire davantage de choses aura besoin d'une fonction de soutien plus solide : pour appuyer la présidence du FMMD dans tous les aspects de son mandat (sur le plan diplomatique, substantiel et logistique), répondre à la demande des États d'activités de sensibilisation plus dynamiques et d'un partage plus actif des connaissances; servir d'interface avec le nombre croissant des parties prenantes du FMMD; et garantir une étroite coordination et coopération avec les Nations Unies et les autres partenaires, puisqu'il est demandé au FMMD de contribuer aux processus du Pacte mondial et des objectifs de développement durable.

L'ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Peter Sutherland, a par le passé suggéré que le Groupe mondial inter institutions des migrations, anciennement le principal organe de coordination des Nations Unies pour la migration, assure le secrétariat du FMMD. Cependant, cette idée n'est pas parvenue à gagner l'aval tant des États membres que de certaines institutions spécialisées des Nations Unies. Les résultats de l'enquête suggèrent que la réticence à voir le FMMD trop étroitement affilié aux Nations Unies persiste parmi certains gouvernements aujourd'hui. Cependant, si le FMMD veut jouer un rôle plus actif pour appuyer la mise en œuvre du Pacte mondial, une Unité de soutien détachée du reste de l'architecture de soutien de la mise en œuvre, aux ressources et aux capacités limitées, risque d'être une solution sous-optimale.

- **Renforcer l'Unité de soutien du FMMD :** étant donné que ses responsabilités se sont élargies au fil des ans, les coprésidents allemand et marocain ont engagé un examen de la portée réelle des travaux de

l'Unité de soutien du FMMD en vue de classer correctement les postes et de traiter les besoins supplémentaires en termes de capacité; en particulier pour soutenir la gestion des connaissances (notamment, à l'avenir, une plateforme de connaissances et d'apprentissage en ligne qui est reliée au Mécanisme de renforcement des capacités et répond à ses besoins) et la communication et la sensibilisation (dont un site web FMMD amélioré, une application mobile et une présence dans les médias sociaux). Dans ce contexte, il est important que la capacité de l'Unité de soutien soit évaluée non seulement par rapport à ses responsabilités actuelles, mais également par rapport à d'éventuelles nouvelles responsabilités découlant du rôle du FMMD dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial.

Revoir la relation entre l'Unité de soutien et l'OIM : la situation actuelle de l'Unité de soutien, qui se trouve intégrée à l'OIM mais distincte de celle-ci, répond au désir d'indépendance politique des États, mais pose des problèmes opérationnels au personnel de l'Unité de soutien, par exemple en ce qui concerne l'accès à l'information et au perfectionnement du personnel. Un examen des capacités et de l'étendue des fonctions de l'Unité de soutien devrait également englober l'état de ses relations avec l'OIM afin de s'assurer que l'Unité de soutien reçoit l'appui opérationnel dont elle a besoin et de définir clairement ses relations avec le Réseau des Nations Unies consacré aux migrations, en particulier en matière de coopération, et éventuellement de partage des ressources humaines, pour l'établissement du Mécanisme de renforcement des capacités. Au fur et à mesure que nous aurons davantage de visibilité sur la manière dont le FMMD s'intégrera aux autres parties de l'architecture émergente du Pacte mondial, les États souhaiteront peut-être, le moment venu, envisager d'intégrer davantage l'Unité de soutien à l'OIM. Cela signifierait reconnaître la dépendance *de facto* du FMMD vis-à-vis de l'OIM et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies pour la préparation substantielle de ses débats politiques; cela pourrait également dégager des synergies avec d'autres processus auxquels l'OIM sert de secrétariat - notamment le Secrétariat du Réseau des Nations Unies consacré aux migrations, l'IDM, les Processus de coordination régionaux et éventuellement le Forum d'examen des migrations internationales - et faciliter l'échange d'informations et l'enrichissement mutuel entre les diverses instances.